

CHAPITRE 4



Sources et spécialistes de la communication

Objectifs d'apprentissage

A la fin de ce chapitre, vous pourrez :

- Vous inspirer des fondamentaux exposés au Chapitre 2 pour perfectionner vos techniques de recensement des sources
- Suivre une démarche structurée pour évaluer l'utilité/la pertinence d'une source
- Décrire les facteurs qui influent sur les rapports entre le journaliste et ses sources
- Vous pencher sur les dilemmes qui peuvent se poser dans le cadre des rapports que le journaliste entretient avec ses sources
- Décrire et évaluer les différentes options qui s'offrent aux journalistes pour les résoudre
- Faire la liste des sources d'information disponibles sur un certain nombre de sujets.

Si vous souhaitez, avant d'aller plus loin, revoir les fondamentaux concernant les sources et leur recensement, reportez-vous aux Chapitres 2 et 3.

Si vous pensez avoir compris comment fonctionnent les sources et les différents comportements à adopter face à elles, rendez-vous:

- au Chapitre 5 pour en savoir plus sur les techniques d'entretien
- au Chapitre 6 pour recevoir des conseils techniques sur le journalisme assisté par ordinateur et le journalisme qui s'appuie sur des chiffres (journalisme financier, par exemple)
- au Chapitre 7 pour y trouver des conseils sur l'analyse des preuves, la manière de les présenter et celle de raconter une histoire
- au Chapitre 8, pour réfléchir aux aspects éthiques et juridiques de votre travail de journaliste.

 Konrad Adenauer Stiftung



Angélique Kimoko travaillait pour un petit journal privé dans un pays d'Afrique centrale déchiré par la guerre. Elle a eu vent de rumeurs selon lesquelles des membres des forces internationales de maintien de la paix stationnées dans son pays se livraient à des abus sur des femmes déplacées par la guerre en exigeant qu'elles leur accordent leurs faveurs en échange de nourriture.

Angélique a demandé partout autour d'elle avant de finir par rencontrer une mère et sa fille de 14 ans qui étaient prêtes à lui parler de ce qu'elles avaient subi aux mains des soldats de la force de maintien de la paix. Angélique ne dit pas grand-chose pendant l'entretien, se contentant d'écouter et de prendre des notes. L'histoire de ces deux femmes était poignante. Toutes deux disaient avoir été violées par des membres de la force internationale alors qu'elles cherchaient à se procurer des rations de riz pour leur famille. Angélique fut si touchée par leur sort qu'à la fin de l'entretien elle leur donna tout l'argent qu'elle avait dans son sac. De retour à la salle de rédaction, pourtant, son rédacteur en chef fut moins enthousiaste. « Le Gouvernement a besoin de garder de bonnes relations avec la force internationale. » dit-il. « Qu'est-ce qui nous dit que ces femmes ne sont pas juste des fauteuses de trouble à la solde des rebelles ? Quelles sont leurs références ? » Angélique lui donna les coordonnées de la famille pour lui permettre de vérifier leur histoire. Elle fut horrifiée, quand l'histoire fut publiée, de découvrir que le nom complet des femmes ainsi que le camp où elles vivaient y figuraient. Alors qu'elle s'en plaignait dans le bureau du rédacteur en chef, la mère fit irruption en pleurant de manière hystérique et en hurlant son nom. « Traïtresse ! Vous nous avez trahies ! » dit-elle. « Maintenant tout le monde sait ce qui est arrivé et ce matin, des agents de la sûreté ont emmené ma fille ! »

- Quelles erreurs Angélique pourrait-elle avoir commises dans sa façon de se comporter avec ses sources ?
- Comment pourrait-elle mieux s'y prendre la prochaine fois ?

Nous reviendrons sur ces questions à la fin du chapitre.

Les sources sont si importantes pour le travail du journaliste d'investigation que nous avons déjà commencé à en parler. Au Chapitre 2, nous avons examiné la technique qui consiste à faire la cartographie des sources : faire la liste des questions auxquelles l'histoire doit répondre et soumettre les sources de réponses éventuelles à des séances de remue-méninges. Dans ce même chapitre, nous avons examiné les différences qui existent entre les sources primaires (celles qui fournissent un témoignage direct ou décrivent une expérience qu'elles ont vécue personnellement) et les sources secondaires (celles qui fournissent le contexte, l'arrière-plan ou des renseignements de seconde main).

Nous avons également globalement passé en revue les avantages et les inconvénients respectifs des sources humaines, documentaires et numériques, ainsi que la technique de suivi d'une « trace écrite ». Nous avons vu que les sources documentaires et numériques suffisent à elles seules à fournir un récit complet et précis mais que celui-ci risque d'être trop formel et sans intérêt. Même si les sources humaines peuvent être le jouet de partis pris conscients ou inconscients et se montrer vulnérables face aux pressions, ce sont leurs voix qui donnent vie et réalité à votre histoire.

Les premières sections de ce chapitre sont consacrées aux sources humaines : comment les trouver et quelle attitude adopter avec elles. La dernière partie traite des sources documentaires et numériques et comporte une section « Lectures d'approfondissement » qui donne une liste de sites Web utiles à consulter.

Sources et spécialistes de la communication:

qui sont vos sources? Comment les trouver?

« Nous avons beau nous efforcer de perfectionner nos méthodes, tout cela est beaucoup affaire de chance. » (Stephen Grey)

N'oubliez jamais que l'utilité d'une source humaine dépend non seulement de son identité mais aussi de vos capacités de journaliste d'instaurer un rapport de confiance, de poser les bonnes questions et de consigner méticuleusement les réponses. Le journalisme d'investigation est un type de journalisme dans lequel vous devez enregistrer, et ne pas vous contenter de noter, les rapports que vous avez avec vos sources, que vous puissiez ou non vous en servir devant un tribunal. Votre point de départ est toujours le même : faire la liste des principaux acteurs de votre histoire et préparer la façon dont vous allez mener l'entretien. Nous examinerons plus en détail les techniques de l'entretien d'enquête au Chapitre 5.

1 Les témoins

Nous avons déjà vu que les sources les plus importantes, les plus fiables et celles dont le récit est le plus empreint de vivacité sont souvent les témoins : ceux qui ont vécu une histoire ou y ont été directement mêlés. Comment trouver des témoins ? En passant

au peigne fin les récits précédents concernant votre sujet pour y trouver les noms des gens qui y ont pris part ou qui se trouvaient simplement sur les lieux. Si quelqu'un prétend avoir été présent ou avoir pris part à l'action, il vous appartient bien entendu de vérifier ses dires. Si vous n'avez que partiellement vécu l'événement narré, vous êtes également considéré comme témoin en raison de ce que vous avez vu. Parfois, lorsque vous rapportez ce que vous avez observé à l'endroit où s'est déroulée l'histoire, c'est vous qui devenez le témoin principal. Par exemple si, à l'occasion d'une enquête sur le mode de vie d'une responsable communautaire, vous entrez chez elle et voyez d'onéreux meubles en cuir et une télévision à écran plat dans ce qui a l'air, vu de l'extérieur, d'une humble demeure, vous pouvez en faire état.

Pour le bien de votre projet d'enquête, il vaut souvent mieux, toutefois, réaliser vos entretiens les plus importants à un stade ultérieur, lorsque vous possédez davantage d'informations et de contexte et que vous pouvez formuler vos questions de manière très précise. Vous devez donc commencer par trouver d'autres personnes dont certaines que vous ne connaissez peut-être même pas à ce stade. Voici quelques pistes.

2 Les personnes avec qui le sujet est actuellement en contact

Cherchez qui le sujet fréquente actuellement (par exemple d'autres dirigeants de société ou actionnaires, des membres de la famille, des associés en affaires, des employés ou des clients). Examinez les organisations au sein desquelles le sujet est actif, comme les clubs de sport, les organisations religieuses ou les organisations caritatives. N'oubliez pas que ce genre de personne, du fait qu'elles entretiennent tels ou tels rapports avec le sujet, risquent d'avoir une certaine attitude envers lui. Tenez-en compte dans enquêtes.

3 Les personnes avec qui le sujet a été autrefois en contact

Cherchez qui le sujet fréquentait auparavant: anciens partenaires d'affaires, ex-conjoints, employés, médecins, professeurs, etc. Rappelez-vous que certaines professions libérales ont un devoir de confidentialité sur le plan juridique ou éthique, même après avoir fini d'exercer quelque part. Les gens avec qui le sujet était en conflit notoire ou engagé dans une bataille juridique peuvent se révéler des témoins très importants mais souvenez-vous, là encore, que leur récit sera chargé d'émotions et orienté par ces circonstances.

4 Les chaînes d'enquête

C'est ce que Joe Hanlon, chercheur dans le domaine du développement, appelle « trouver la femme qui sait quelque chose. » Commencez par un contact évident ou un expert reconnu dans le domaine général en question, et demandez-lui de vous adresser à quelqu'un qui en sait plus sur votre domaine de recherche précis. Demandez ensuite à ce contact de vous adresser à quelqu'un d'encore plus spécialisé. Au terme de cette chaîne (cela peut parfois ne nécessiter que trois ou quatre coups de téléphone), il se peut que vous trouviez quelqu'un qui a collaboré au projet ou avec la personne sur laquelle vous enquêtez. Cela se vérifie particulièrement dans les pays en développement, où les milieux socio-professionnels sont restreints et où tout le monde connaît tout le monde, l'un des avantages de faire des recherches en Afrique !

5 Les experts

Il existe des experts de pratiquement tout. Après le tsunami qui a fait rage à la fin de l'année 2004, chaque chaîne de télévision et chaque station de radio au monde a réussi à trouver son propre expert des phénomènes météorologiques extrêmes. Experts techniques, historiens, chercheurs, avocats, ingénieurs... la liste est longue. Pour s'occuper des entreprises (par exemple des activités des multinationales), il importe tout particulièrement de trouver le bon expert: en effet, ce qu'un comptable local pourra vous dire sera très limité.

En outre, les experts sont des citoyens au sein de leur propre communauté, souvent transnationale, de sorte qu'un expert vous mettra souvent en rapport avec un autre.

Avant de vous entretenir avec l'expert de votre choix, assurez-vous du sérieux de vos recherches préliminaires pour que vos questions soient claires et raisonnablement pertinentes. Si un expert ne s'attend pas à ce que vous en sachiez autant que lui, c'est l'insulter que le rencontrer sans aucune préparation. Il est par contre tout à fait légitime de demander des explications en langage clair, ce qui vous permettra de mieux expliquer la situation à vos lecteurs. Veillez à toujours bien enregistrer avec précision ce que les experts vous disent. Vous pouvez parfaitement demander: « C'est exact? » Et veillez à ne jamais omettre ni déformer leurs propos pour la simple raison qu'ils ne cadrent pas avec vos hypothèses.

Vous pouvez trouver des experts en cherchant parmi les sources citées sur Internet, dans d'autres documents en rapport avec votre sujet ou grâce aux ouvrages qu'ils ont écrits à ce propos. Les éditeurs peuvent souvent fournir l'adresse à laquelle on peut contacter leurs auteurs experts.

Certains experts (par exemple les experts comptables judiciaires auxquels la police a recours pour remonter la trace de documents prouvant qu'il y a corruption ou l'existence d'argent de la drogue) travaillent comme consultants rémunérés. Ils sont chers et ne peuvent s'entretenir avec les médias que dans la limite des contraintes imposées par le devoir de confidentialité qu'ils ont envers leur client.

L'université du coin est bien souvent une source beaucoup plus proche, abordable et accessible. Si vous cherchez des compétences spécialisées sur les industries extractives, il se peut que le personnel employé de la faculté de génie minier, des sciences de l'ingénieur, des sciences des minéraux et de l'environnement puisse vous aider. Cela vous forcera peut-être à perdre du temps à batailler avec des standardistes ou des responsables de département parfois peu coopératifs mais les experts locaux ont souvent des avantages par rapport à la star que vous avez trouvée sur le web. Ils sont accessibles; vous pouvez les rencontrer en

personne, il se peut qu'ils s'expriment dans votre langue locale et ils sont en mesure de replacer leurs propos dans le contexte local.

- **Diversifiez vos sources**

Des experts de domaines différents mais voisins peuvent apporter des points de vue inattendus sur votre sujet. Un avocat, un policier, un médecin, voire quelqu'un qui procède aux auditions peuvent se révéler aussi utiles pour votre histoire de violation des droits de l'homme qu'un défenseur des droits de l'homme.

- **Évaluez votre expert**

Tous les experts n'ont pas le même statut ni le même degré de fiabilité. Demandez donc à des journalistes en qui vous avez confiance de vous en recommander; cherchez leur nom exact sur Internet (et vérifiez que le même nom correspond bien à la même personne) ou dans les archives de l'entreprise médiatique qui vous emploie. Trouvez pour qui ils effectuent leurs recherches, car les scientifiques financés par des entreprises commerciales peuvent aussi jouer un rôle de lobbyistes. Examinez les critiques que leurs travaux ont suscitées et souvenez-vous que les premières comme les seconds s'inscrivent dans le cadre des conventions et des débats d'idées d'une discipline donnée.

Posez des questions difficiles. S'il s'agit d'experts scientifiques, découvrez si leurs travaux ont été publiés dans une revue évaluée par des pairs, ce qui correspond à des critères beaucoup plus sévères que, par exemple, la rubrique santé d'un magazine populaire. Demandez « Qui est votre critique le plus sévère? », puis essayez d'avoir un entretien avec cette personne également. Et ne perdez pas de vue que la recherche scientifique évolue constamment; les scientifiques le savent et s'expriment en termes de probabilités ou par rapport à l'interprétation la plus vraisemblable au vu des données dont on dispose à l'heure actuelle. Ne faites pas passer ce qu'ils disent pour une vérité définitive et ne citez pas d'arguments d'experts obsolètes.

- **Méfiez-vous des imposteurs**

Il y a beaucoup de pseudo-science. Ainsi, il y a quelques années, au Royaume-Uni, un homme a été condamné parce que son oreille correspondait à la marque laissée par une oreille sur une fenêtre. La police avait en effet fait appel à un expert de la « nouvelle science » des relevés d'empreintes d'oreilles mais, quelques années plus tard, sa condamnation est tombée quand on a découvert que ladite science était bidon. (Même le relevé des empreintes digitales, chose très différente, comporte une part d'interprétation.)

Ce qui est plus tragique, c'est qu'en Afrique de soi-disant « experts » prétendent régulièrement « soigner » le sida. L'intérêt public exige que vous enquêtiez de manière approfondie sur ces allégations et que vous ne les preniez pas pour argent comptant.

Interrogez des experts « fiables »

Même des « rapports d'expert » apparemment fiables méritent parfois qu'on les interroge. En avril 2008, le *New York Times* rapportait que, dans le cas d'un médicament contre l'arthrite (Vioxx) qui s'était révélé avoir de dangereux effets secondaires et a ensuite été retiré du marché, « Merck, le fabricant, a rédigé des douzaines d'études... puis a appelé des médecins prestigieux pour qu'ils mettent leur nom sur ces rapports avant leur publication. »

- **Apprenez à gérer les divergences**

S'il y a divergence d'opinions entre les experts que vous avez consultés, vous devez trouver un moyen de présenter ces divergences en les replaçant dans leur contexte afin que les lecteurs puissent s'y retrouver. Si l'opinion des experts penche fortement d'un côté il paraît logique de s'y ranger, mais il se peut que l'avenir montre que vous avez eu tort. Si les experts sont divisés, vous devez à vos lecteurs de le dire. C'est en tout cas l'une des raisons pour lesquelles il est si important d'évaluer les experts auxquels vous avez recours. Pendant longtemps, les médias ont présenté le « débat » sur le réchauffement de la planète comme équitablement partagé. Ce n'est que plus tard que l'analyse des rapports a révélé que de nombreux « experts » qui tiraient à boulets rouges sur l'idée de réchauffement planétaire étaient à la solde des lobbies de l'énergie. En fait, l'immense majorité des arguments scientifiques nous montre depuis des années que le réchauffement planétaire est une réalité et une réalité dangereuse.

Enfin, si vous n'arrivez pas à trouver d'expert pour étayer votre récit, cela ne veut pas dire que vous n'avez pas d'article. Vous pouvez vous tromper, demander au mauvais expert ou lui poser les mauvaises questions. Le fait de montrer la diversité des opinions dans votre récit prouve que vous avez l'esprit ouvert et peut inciter des experts ayant un avis différent à se manifester.

LISEZ Silêncios africanos

répondez

Vous travaillez à un article sur une ONG internationale dont une branche est implantée dans votre pays et offre ce qu'elle appelle un « traitement gratuit » du VIH et du sida. Elle dit aux gens qui se rendent dans ses dispensaires d'arrêter de prendre des ARV ou tout autre traitement que leur médecin leur a prescrit pour prendre un mélange de sirop à base de plantes et de vitamines qu'ils achètent, à vil prix, à l'ONG. Les consultations avec ses conseillers sont gratuites. Vous entendez maintenant dire que des patients de ces dispensaires sont décédés, peut-être parce qu'ils ont arrêté leur traitement « officiel », peut-être à cause du nouveau traitement. Personne n'est sûr de rien.

Vous n'avez aucune formation médicale. De quel genre de connaissances spécialisées auriez-vous besoin pour écrire cet article et comment les trouver ?

Réfléchissez-y pendant 10 minutes avant de continuer votre lecture.

- Vous devez connaître les antécédents de l'ONG et la réputation dont elle jouit dans d'autres pays. Des recherches sur le Web pourraient vous livrer ces informations. Vous devez savoir ce que dit la loi quant à ce qu'une ONG à vocation médicale peut et ne peut pas faire dans votre pays et trouver cette information dans la législation et les codes de bonne pratique.
- Puis vous devez analyser les arguments pour et contre les traitements à base d'herbes et de vitamines ou des deux pour guérir les maladies en rapport avec le sida. Un spécialiste du sida ou un chercheur dans ce domaine dans votre pays (trouvez-en un attaché à un grand hôpital, à un institut de recherche scientifique, à une école de médecine universitaire ou à un département des sciences de la vie) pourrait recenser ces arguments.
- Un chercheur de la faculté des sciences d'une université ou attaché à un hôpital peut vous aider à faire analyser le médicament, si l'ONG ne veut pas en révéler la composition, mais cela peut entraîner des frais.
- Personne ne peut vous dire de quoi sont morts ces patients à part les médecins qui ont signé leur certificat de décès. Or la déontologie du corps médical veut que ces informations restent confidentielles. C'est sur ce point que votre article pourrait acher. Vous devez gagner la confiance d'un médecin ou de parents du défunt et les convaincre que vous traiterez leurs propos avec discrétion et de manière conforme à l'éthique.
- Comme pour toutes les histoires, votre capacité de trouver des informations spécialisées ne suffit pas; vous devez aussi avoir une méthode de recherche d'informations générales constante et systématique et de bonnes qualités relationnelles.

6 Administrations et autres organismes publics

Dans la plupart des pays dotés d'une administration centrale en état de fonctionnement, les administrations et les experts sont considérés comme des sources d'information fiables. Les rapports scientifiques, procès-verbaux de réunion, rapports d'audience et inscriptions dans les registres ont une longue tradition d'apparente impartialité.

Mais pour les histoires importantes et prêtant à controverse, cette hypothèse peut se révéler naïve et dangereuse. Un expert au service de l'Etat est tout aussi susceptible d'avoir tort ou raison qu'un autre et, dans certains cas, peut être soumis à des pressions de la part de son employeur pour présenter l'information sous tel ou tel jour. Comme pour toute source, envisagez le contexte et les motivations éventuelles pour évaluer les renseignements qu'ils vous donnent.

Toutefois, ce genre de personne bien placée est souvent extrêmement bien informée et il serait aussi faux de partir du principe qu'elles sont toujours de parti pris que de partir du principe qu'elles ont toujours raison et sont toujours impartiales. Veillez simplement à vérifier la vraisemblance de leurs propos en faisant appel à une seconde source bien informée. Il est parfois possible aussi de demander à une administration qu'un de ses spécialistes vous fasse une séance d'information officieuse en privé, ce qui peut vous fournir de très nombreuses informations contextuelles d'ordre général même si vous ne pouvez pas en faire état dans votre article.

7 Institutions internationales

Nous pensons souvent à ces organismes comme à des sources de rapports et d'élaboration de politiques sous forme écrite uniquement mais ils peuvent aussi fournir des contacts utiles tant dans leur pays d'origine que dans ceux dans lesquels ils opèrent. Ils ne sont pas tenus de vous aider mais sont souvent très compréhensifs si on sait les prendre, surtout si vos recherches portent sur une question à propos de laquelle ils ont des politiques affirmées.

Néanmoins, précisément pour cette raison, comme toute organisation, les organismes donateurs et autres types d'institutions ont leurs propres politiques et principes et sont parfois aussi fermement guidés par les politiques appliquées par le gouvernement de leur pays ou les organisations qui les soutiennent. (Certains pays européens, par exemple, ont des fondations donatrices gérées par des partis politiques de droite, de gauche ou du centre. Quand vous vous entretenez avec le représentant d'une de ces institutions, vous entendez un discours lié à l'un de ces grands courants politiques.) Les recherches que vous aurez faites vous permettront de replacer leurs déclarations et renseignements dans leur contexte et de juger si vous devez aussi vous entretenir avec une autre source pour rétablir l'équilibre.

Prévoyez du temps pour ce genre d'entretien, car les représentants d'institutions internationales doivent demander

l'autorisation de parler aux médias. Et veillez à rendre justice à la personne et à l'organisation pour l'aide qu'ils vous ont fournie.

8 « Secouer le cocotier »

Le journalisme de terrain peut parfois être risqué et, dans certains pays ou pour certains sujets, ces risques, pour le journaliste, peuvent aller jusqu'à l'arrestation ou à l'assassinat. Il importe donc souvent de travailler discrètement, voire carrément dans la clandestinité. Mais il parfois que vous puissiez « secouer » vos contacts en faisant savoir que vous travaillez à un sujet ou que vous avez déjà certaines informations. Vous pouvez éventuellement le faire de façon informelle en faisant jouer vos réseaux de contacts en publiant le cas échéant un article préliminaire ou une ébauche du projet d'enquête. A ce stade, il se peut que de nouvelles personnes fournissent volontairement un complément d'information ou que des sources auparavant réticentes se manifestent pour « corriger » votre récit. Soupez toujours soigneusement les avantages et les inconvénients de cette tactique, qui peut être contre-productive. Il est en effet possible aussi que cela attire l'attention sur vous et que des gens se hâtent de dissimuler des preuves, de faire taire les sources ou d'attaquer les premiers !

Sage-Fidèle Gayala, journaliste en RDC, énumère les arguments contre la méthode qui consiste à « secouer le cocotier »

« Je suis contre la publication des enquêtes préliminaires, surtout en Afrique... car cela peut bloquer l'évolution et les résultats de l'enquête... Un journaliste peut être assassiné si les sujets d'une enquête ont l'impression qu'il se rapproche de la vérité. C'est ce qui est arrivé à Norbert Zongo (voir l'Introduction) au Burkina Faso et à Bapuwa Mwamba en RDC. »

« Il y a un autre risque: que les parties en cause, si elles sont prévenues à l'avance, produisent de faux témoins bien préparés à vous donner de fausses informations pour vous éloigner de la vérité. »

« J'ai moi-même fait l'expérience des pressions, voire des pots-de-vin que les gens sont prêts à vous offrir, à vous, aux témoins ou au propriétaire, au gérant ou au rédacteur en chef du journal. En 2005, j'enquêtai sur Arthur George Forrest, l'homme d'affaires belge impliqué dans des affaires de corruption, de contrats léonins et d'exploitation illégale des ressources naturelles dans la Province du Katanga, en RDC. Le simple fait de publier un article préliminaire a suffi pour que le patron du journal, lors d'une séance du comité de rédaction, me dise d'abandonner cette enquête et exige que je lui remette toute la documentation que j'avais recueillie. »

« Les forces les plus dangereuses susceptibles d'être alertées par un récit préliminaire sont celles dont le journaliste ignore encore l'existence. Elles feront tout leur possible pour empêcher l'enquête de remonter jusqu'à elles. Un journaliste appelé Magloire, qui a disparu en RDC, en est un exemple. Jusqu'à présent, personne ne sait où il est ni sur qui il enquêtait. A ce propos, il importe aussi d'informer le plus petit nombre possible de collègues de ce sur quoi vous travaillez, et surtout pas tous les journalistes qui travaillent dans le même bureau. Car il ne faut pas oublier que les puissants ont des antennes dans toutes les salles de rédaction pour empêcher que des enquêtes ne soient menées. J'ai publié une enquête sur l'assassinat politique du Professeur Jean Mboma sous mon nom de plume dans le journal *Le Soft International*. J'ai réussi à garder ce travail secret jusqu'à ce que je l'aie terminé mais à peine une semaine après la publication de l'article a suffi aux tueurs pour découvrir qui se cachait derrière ce nom de plume. En RDC, il arrive aussi très souvent que des journalistes et même des rédacteurs en chef soient recrutés par les services d'espionnage. J'en connais des centaines dans le pays. Ils sont souvent recrutés en particulier au sein du personnel des journaux d'investigation et d'ONG qui s'occupent de défendre les droits de l'homme. La publication d'une d'un projet préliminaire peut donc représenter un danger tant pour le journaliste que pour l'enquête, et c'est souvent ce qui arrive. »

9 Blogs et sites de discussion sur Internet

Leur simple lecture suffit parfois à vous mettre sur la piste de « dénonciateurs » : des employés mécontents désireux de communiquer des informations infamantes sur leur entreprise. De nombreuses entreprises, organisations et administrations, dans les pays développés, ont des « salles de réunion » électroniques officieuses où l'on peut échanger opinions critiques et informations. Il en va de même dans les rares pays d'Afrique où l'usage d'Internet est répandu, comme en Afrique du Sud, mais ne recueillez pas d'informations directement auprès de ce genre de site pour les mettre dans votre article. Vous devez d'abord vérifier que la personne est de bonne foi et peut prouver ce qu'elle avance; essayez de rencontrer la source ou de faire d'autres vérifications.

10 Constituer des réseaux

Tout journaliste se constitue des réseaux. Souvent, cela se fait naturellement, au cours de son travail mais si vous travaillez à un projet d'enquête bien précis, vous devez œuvrer à construire un réseau intéressant pour votre histoire et ce, de façon dynamique. Où sortent les gens impliqués dans ce sur quoi vous enquêtez ? Habitent-ils un certain coin de banlieue ? Font-ils leurs courses à un magasin ou à un centre commercial précis ? (Là encore, la taille restreinte des milieux professionnels, dans de nombreux pays d'Afrique, fait qu'il est un peu plus facile de répondre à ces questions que dans une ville immense comme New York.) Allez sur place et parlez aux gens, en vous concentrant peu à peu sur les personnes en rapport avec des aspects de votre enquête ou avec ceux sur lesquels elle porte. Vous pouvez obtenir énormément d'informations générales rien qu'en bavardant et en observant. Vous pouvez localiser l'acteur principal : découvrir où (et comment) il vit exactement. Mais réfléchissez bien aux besoins de votre enquête,

tant bien en termes de déontologie que de sécurité, avant de décider de révéler votre identité et de mener des conversations enregistrées avec les personnes que vous avez ciblées.

Ne négligez pas vos collègues journalistes comme sources de contacts puisés dans leurs réseaux personnels. En cas de rivalité acharnée autour d'un article, vous ne souhaitez peut-être pas faire part des détails de l'histoire. Un bon moyen de surmonter l'obstacle que constituent des ressources limitées, toutefois, est de former des équipes d'enquêteurs communes avec des collègues avec qui vous avez des affinités même s'ils travaillent pour d'autres entreprises médiatiques. Répartissez-vous le travail et mettez-vous d'accord sur qui publiera quoi.

11 **Cerbères, « topographes » et sésames**

Les contacts les plus utiles sont ceux qui se trouvent dans une organisation et peuvent vous épargner les dilemmes moraux et les risques que comporte le fait d'« entrer dans la clandestinité » vous-même. Les cerbères sont souvent littéralement cela: secrétaires, réceptionnistes et officiers de sécurité qui peuvent vous laisser entrer quelque part ou vous dire qui d'autre entre et sort. Ne commettez pas l'erreur de ne vous intéresser qu'aux fonctionnaires de haut rang; essayez d'établir de bons rapports professionnels avec tout le monde. Les cerbères jouent aussi un rôle symbolique en contrôlant l'accès à l'information au lieu des accès physiques.

Contourner les cerbères

Joyce Mulama, une journaliste kenyane, couvrait une histoire à propos de gens traités contre le sida qui vendaient leurs médicaments pour acheter de la nourriture: « Il fallait du tact pour gagner leur confiance... J'ai dû convaincre beaucoup de monde, à commencer par le garde à l'entrée, qui m'a apporté une aide indispensable en m'aidant à reconnaître les « vendeurs ». »

Rappelez-vous que les cerbères tels qu'employés de banque, d'organismes de crédit ou d'organismes gouvernementaux ont signé des clauses de confidentialité dans le cadre de leur contrat de travail et sont légalement tenus de ne pas divulguer d'informations. N'essayez pas d'obtenir leur aide pour n'importe quoi et soyez toujours discret dans vos rapports avec eux, de façon à protéger leur identité.

Une question très utile à se poser au cours d'une enquête : « Qui détient ces informations ? » Souvent, l'information a de multiples filtres. Pensez de manière latérale : si le Ministère de la santé refuse de vous donner un document, peut-être qu'un autre organisme y a accès, par exemple l'Organisation mondiale de la santé, une ONG active dans le domaine de la santé, un chercheur à l'université qui travaille sur cet aspect des questions de santé ou un membre obligeant de la sous-commission parlementaire sur la santé.

Les « topographes » sont les contacts internes qui ne détiennent peut-être pas d'informations sensibles mais peuvent vous dire, comme le dit Stephen Grey, « ce qu'il en est réellement, qui est qui, qui est vraiment important, qui prend vraiment les décisions ».

Les sésames sont les gens qui jouissent d'une certaine influence. S'ils vous aiment bien, ou s'ils pensent que ce que vous faites en vaut la peine, ils peuvent persuader d'autres personnes de vous parler. Les sésames peuvent être des hommes d'Etat âgés et respectés ou des personnes beaucoup moins galonnées mais qui jouissent de la confiance d'une organisation ou d'un groupe social. Il arrive parfois qu'un chef traditionnel soit le sésame qui ouvre les portes de sa communauté. Ce sont les gens qui sont écoutés quand ils disent : « Ce journaliste est OK. Vous pouvez lui parler. » Trouvez-les grâce à vos recherches contextuelles et générales et cultivez leur contact.

12 **Exercer une surveillance et « entrer dans la clandestinité »**

Trainer dans un centre commercial dans la banlieue où habitent les fonctionnaires pour observer des bureaucrates pendant leurs heures de loisir n'est pas tout à fait la même chose qu'exercer une surveillance. Par surveillance, on entend le fait d'observer de près et à la dérobée le sujet d'un article, ce qui peut éventuellement vous contraindre à « entrer dans la clandestinité », soit en vous faisant passer pour un membre du milieu que vous voulez infiltrer soit en utilisant des caméras et des micros cachés. Une tactique très répandue depuis l'avènement des téléphones portables consiste à téléphoner à votre source pendant qu'elle est en réunion avec la personne sur laquelle vous enquêtez, puis à laisser le téléphone allumé pendant qu'ils parlent du sujet de votre histoire, ce qui vous permet d'écouter.

Ces activités sont d'habitude illégales et peuvent aussi être contraires à la déontologie. Les lois que nous examinons au Chapitre 8 (protection de la vie privée, manœuvres frauduleuses, allégations mensongères, prétextes fallacieux, secrets d'Etat, etc.) sont là pour empêcher de telles activités et tous les Etats africains en sont dotés. Les sanctions peuvent être sévères, aussi bien pour vous que pour votre employeur. Donc, veillez à :

- n'y avoir recours qu'en dernier ressort, après avoir essayé tous les moyens légaux et disponibles au public
- n'y avoir recours que pour combler des lacunes bien précises dans vos recherches et non simplement pour recueillir au hasard des impressions générales dans l'espoir que cela suscite quelque chose
- n'y avoir recours qu'après avoir mûrement réfléchi aux conséquences déontologiques et en avoir discuté sérieusement
- réfléchir au fait que l'emploi de techniques de camouflage risque de nuire à la crédibilité du récit final ainsi qu'à votre réputation. Votre sujet peut prétendre (et prouver) avoir été « pris au piège » pour l'amener à dire ou à faire quelque chose de compromettant

- n'y avoir recours que pour des articles qui servent l'intérêt public, dans lesquels de graves conséquences s'ensuivront si vous n'allez pas jusqu'au bout de votre entreprise.

Dans le cadre d'enquêtes importantes, vous devrez parfois employer ces tactiques : ne dites jamais « Fontaine... » mais soyez sûr que vous avez des raisons valables de le faire.

Sources et spécialistes de la communication: **évaluer vos sources**

Vous devez décider si vous allez entrer en contact avec la personne, si vous êtes prêt à faire face aux questions juridiques ou déontologiques que ce contact peut susciter et si vous avez les ressources nécessaires pour ce faire. Les questions ci-après pourront peut-être vous aider à prendre une telle décision :

1 La source est-elle de bonne foi ?

Au niveau le plus élémentaire, vous devez découvrir si la personne est bien celle qu'elle prétend être. Peut-elle donner des preuves de l'endroit où elle travaille, de son adresse, de sa situation familiale, de son passé militaire, produire un passeport, une carte d'identité ou un permis de conduire ?

Si une source a des antécédents judiciaires, des difficultés personnelles, souffre d'une maladie mentale, a des problèmes financiers, est encline à la violence ou, ce qui est pire que tout, a été convaincue de malversations, vous devez vous montrer particulièrement sceptique devant ses propos. Même après lui avoir expliqué pourquoi vous devez vérifier son identité et ses données personnelles, il se peut que la source oppose une résistance. Il y a probablement de bonnes raisons pour qu'elle dissimule ces informations, ce dont vous devez tenir compte pour savoir si vous pouvez faire confiance aux renseignements qu'elle vous fournit.

2 A quel point les renseignements qu'elle vous donne sont-ils satisfaisants ?

Nous avons relevé que vous avez besoin d'une hypothèse sur laquelle fonder votre article avant de commencer votre enquête, et c'est une des raisons pour lesquelles cela est nécessaire. Ce n'est que si vous savez ce que vous cherchez que vous pourrez juger de la valeur des informations récoltées. La source apporte-t-elle une explication complète ou un ensemble concordant de preuves ? Pourriez-vous parvenir à une conclusion radicalement différente en les associant d'une autre manière, tout aussi plausible ? Où y a-t-il des lacunes ? L'expérience qu'elle a vécue a-t-elle des chances d'être représentative des expériences vécues par sa communauté ? Est-elle récente ou s'est-elle produite il y a si longtemps que les choses ont pu avoir changé depuis ?

3 Quelles sont ses motivations ?

Nous avons vu, au Chapitre 2, que les gens vous donnent des renseignements pour toute une série de raisons, dont beaucoup n'ont rien à voir avec le désir d'aider la presse d'investigation ou de dénoncer des irrégularités. Il peut en être ainsi même si c'est vous qui abordez la source. Des griefs personnels, les circonstances ou des croyances peuvent orienter ses propos, ce qui la conduit à exagérer certains aspects ou à en passer d'autres sous silence. Certains contacts peuvent être trop soucieux d'apporter leur aide et vous donner les réponses qu'ils pensent que vous souhaitez entendre. La vérification des antécédents de votre source que vous aurez faite peut mettre au jour une partie de ces éléments, sans compter l'aide que vous apportera aussi l'observation de son attitude quand elle vous parle.

Sources et spécialistes de la communication: **l'exactitude ou la règle des deux sources**

Les gens font aussi des erreurs de bonne foi et oublient des détails importants. Donc, pour toutes les raisons énumérées ci-dessus, vous devez vérifier tout ce que vous apprenez de quelqu'un en vous servant d'une autre source indépendante. En d'autres termes, vous devez obtenir des éléments de preuve concordants (ce n'est que rarement qu'ils seront rigoureusement identiques) de la part de deux sources qui n'ont pas pu les tenir l'une de l'autre.

Si vous ne pouvez trouver une seconde source ou si vous n'en avez tout bonnement pas le temps, vous devrez peut-être dire dans votre article : « il n'a pas été possible d'obtenir confirmation de cette déclaration ». Un trop grand nombre de déclarations, d'assertions et d'allégations non confirmées dans un article l'affaiblit.

Mais en supposant que votre seconde source produise des informations divergentes au lieu d'une confirmation ? En ce cas, vous devriez présenter les deux positions à vos lecteurs ou rendre compte, dans l'article, du conflit qui existe entre elles : « Le Ministère de l'intérieur a déclaré que des hommes armés avaient traversé la frontière ; le Ministère de la défense les a décrits comme non armés. » Vous ne pouvez pas tout bonnement passer sous silence un élément qui ne cadre pas avec l'histoire que vous tentiez de raconter.

Votre propre crédibilité et votre propre professionnalisme ont également leur importance ici. Les journalistes dotés d'excellents états de service et de réseaux de contacts étendus tels que Seymour Hersh ont pu parfois compter sur une seule source. Très peu d'entre nous sont dans cette catégorie.

Sources et spécialistes
de la communication:

les problèmes posés par les sources



Attention : spécialistes de la communication à l'œuvre

Nous appelons « spécialistes de la communication » les porte-parole et lobbyistes officiels : ils sont payés pour défendre les arguments en faveur de leur employeur et soumettre les faits à l'interprétation la plus favorable pour eux. Mais il n'est pas toujours facile de reconnaître ce spécialiste de la manipulation des médias. De toute évidence, l'attaché de liaison d'un ministre en est un mais quid des journalistes payés en secret pour promouvoir une cause ou un parti, des histoires toutes prêtes données en pâture à la presse par des sources officielles ou commerciales travaillant dans l'ombre, ou des « experts » payés, en réalité, par une entreprise pour promouvoir ses produits ? Quid des documents fournis anonymement sur des sites Web non agréés ? Toutes ces techniques sont de plus en plus utilisées pour faire l'apologie de petites ou de grandes causes : le gouvernement américain a fait appel à une entreprise commerciale pour « gérer » l'image de la guerre du Golfe auprès du public, et le PDG de cette entreprise se décrivait lui-même comme un « guerrier de l'information ».

Créer une fausse impression

On pouvait lire, dans le journal *The Star* de Johannesburg du mardi 26 février 2008, un encart intitulé « Inauguration du parlement du Mpumalanga », dans les polices de caractères utilisées par le *Star* pour ses gros titres et le corps de ses annonces. Les articles étaient signés « correspondants spéciaux » et l'un d'eux « chroniqueur judiciaire ». Les articles, dont la mise en page était semblable à celle des nouvelles et des reportages normaux, étaient tous extrêmement élogieux envers le gouvernement de la province du Mpumalanga et ses fonctionnaires. La rubrique « chronique judiciaire » figurait au-dessus d'un discours du ministre provincial de la sûreté et de la sécurité. Bien entendu, il ne s'agissait pas de la rubrique « actualités » du *Star*, mais d'une opération de relations publiques montée par la province, qui avait acheté l'espace au journal pour y faire paraître cet encart. On est fondé à se poser des questions sur le comportement d'un gouvernement provincial qui dépense l'argent des contribuables pour faire son auto-promotion, mais le journal avait permis à la province de faire comme si cet encart faisait partie de l'espace rédactionnel alors que c'était une publicité. Par là, il cautionnait cette manipulation de ses propres lecteurs, voire y contribuait activement. L'usage sud-africain en matière de médias veut que de tels encarts soient désignés comme « publiereportages », mais il n'y a pas de règles explicites concernant la reproduction trait pour trait de la mise en page et de l'apparence d'une publication. Les lecteurs peuvent facilement omettre la mention « publiereportage » écrite en petits caractères.

Les officines médiatiques en mal de ressources sont souvent aidées à remplir leurs pages ou leurs gazettes grâce aux informations toutes prêtes fournies par des tiers intéressés. Le journaliste David Miller, qui dirige le site britannique de surveillance des médias Spinwatch, déclare :

« Les images n'ont pas besoin d'être fausses pour induire le public en erreur. Les photos montrées par Colin Powell lors de la présentation sur l'Iraq qu'il a faite à l'ONU étaient authentiques, seulement elles ne montraient pas ce qu'il disait qu'elles montraient... Les entreprises sont à la pointe de l'innovation, en particulier dans le domaine des relations publiques. Monsanto et d'autres acteurs du secteur des technologies transgéniques sont passés maîtres dans l'art de mettre sur pied de fausses manifestations, des instituts scientifiques bidon, de faux groupes de pression accompagnés de tout l'arsenal de faux prospectus, faux T-shirts, faux sites Web et compagnie... »

Il est plus facile de traiter avec un expert en manipulation des médias reconnu qu'avec de fausses nouvelles. Vous savez que le porte-parole d'un ministre est payé pour escamoter les problèmes et braquer les projecteurs sur les réussites. Seuls les moins doués mentent réellement : il est facile de démentir un vrai mensonge en faisant des recherches supplémentaires. Quant à l'association « recherches préliminaires approfondies + technique d'entretien efficaces » (voir le Chapitre 5), elle peut faire échec aux tentatives d'éluder le sujet et aux coups de projecteur trompeurs. Souvenez-vous que les porte-parole se contentent de faire leur métier, comme vous faites le vôtre.

Hormis les porte-parole officiels, les gouvernements – et un assez grand nombre de grandes entreprises – ont des services de renseignement qui tentent, en sous-main, de faire avancer les objectifs de leurs employeurs et parfois les leurs. Le gouvernement américain s'est servi de ses services de renseignement pour obtenir des médias qu'ils publient de fausses histoires sur les « armes de destruction massive » de Saddam Hussein, que ce dernier, comme on l'a découvert par la suite, ne possédait pas. Dans le cas de l'assassinat de Dulcie September à Paris en 1988, les services secrets français ont fait circuler dans les journaux de nombreux faux rapports selon lesquels on aurait « trouvé » des meurtriers étrangers pour jeter un voile sur leur propre rôle.

Faire circuler des histoires fausses fait partie du travail quotidien des services secrets, lesquels dirigent des services entiers dont la tâche consiste à influencer les médias. Il est de notoriété publique qu'ils espionnent les journalistes pour découvrir ce qu'ils savent et qu'ils essaient même de les recruter (et qu'ils y parviennent dans certains cas, malheureusement). Mais tout aussi souvent, ils nous fournissent des renseignements (qui ont souvent l'air passionnants) pour nous manipuler et le public à travers nous. Soyez très, très prudent si quelqu'un a l'air plus que disposé à vous « aider » en vous donnant des enregistrements et des documents importants, même si le récit de ce qui les pousse à agir ainsi paraît plausible. Evelyn Groenink s'est vu promettre une fois « 300 heures de

conversation enregistrée » avec un marchand d'armes français connu par un « homme d'affaires qui avait été roulé » par cet homme. La source semblait avoir un motif raisonnable de confier son histoire à la presse : le désir de se venger d'avoir été escroqué. Mais quand Groenink a commencé à poser des questions sur les énormes ressources en argent, en temps et en possibilités de surveillance, les billets d'avion et le réseau de contacts dont semblait disposer la « victime de l'escroquerie », la source disparut (à Londres, où elle vivait) et, comme Groenink le soupçonne à présent, où elle travaillait pour le Gouvernement britannique ou l'industrie de l'armement du Royaume-Uni. A l'époque, cette dernière avait des raisons d'être inquiète des incursions de ses concurrents français sur le marché africain.

Une règle empirique veut qu'il vaut toujours mieux trouver vos sources que les laisser vous trouver. La « gorge profonde » qui prétend qu'il faut la rencontrer dans le noir, dans une ruelle, et ne jamais parler à personne de cette rencontre parce qu'« ils sont sur ses traces » peut très bien faire partie d'« eux » !

Vu ce qui précède, aussi convaincants que semblent les éléments de preuve que vous trouvez dans des documents sur Internet, l'éventualité d'une falsification signifie que vous devez toujours faire des recherches sur la source. Quel est cet « institut de recherche » ? A qui appartient-il ? D'où viennent ses fonds ? Qui siège au conseil d'administration ? Quels sont les antécédents de l'auteur ? Quelles alliances lui connaît-on ?



Réticence/anonymat

Avec les articles « explosifs », en particulier, vous rencontrerez souvent des sources réticentes à vous parler, qui insistent sur le fait que tous leurs propos sont « officiels » ou qui ne veulent pas que leur nom soit cité. Tout d'abord, vous devez savoir qui est la personne ; en l'absence de détails sur les antécédents de votre source, vous ne pouvez pas savoir de quoi elle est en mesure de parler. La source la plus risquée est la voix non identifiée au bout du fil, même si Gorge profonde a bel et bien donné un coup de fouet à l'enquête sur le Watergate.

Vous ne pouvez pas forcer quelqu'un à vous parler ni à laisser enregistrer ses dires. Vous devez comprendre les raisons de cette attitude : posez-lui la question. Pour cela, une bonne formule consiste à demander : « Q'arriverait-il si votre nom était connu ? »

Quelquefois la raison tient à des craintes d'ordre personnel : le migrant sans papiers sera expulsé si son identité vient à être connue ; le haut fonctionnaire peut être limogé, voire emprisonné ; la personne atteinte du sida risque de subir les attaques de sa communauté. A ce stade, il se peut que vous ayez besoin de consulter votre rédacteur en chef pour voir comment votre employeur peut vous aider à assurer la sécurité de la personne. (Votre rédacteur en chef peut vous demander de divulguer le nom de la source. Si vous le faites, ne laissez planer aucun doute sur le fait que cette information ne doit pas sortir de son bureau.) En revanche, ne faites jamais de promesses à une source que vous ne pouvez pas conserver : mieux vaut avoir recours à un contact anonyme ou s'exprimant à titre officiel que porter la responsabilité morale de la torture ou du décès d'une source.

Donner ou ne pas donner de noms

« Ma pire expérience de journaliste a été l'assassinat d'une source parce qu'elle avait beaucoup plus d'informations que ce qu'elle m'a donné mais voulait savoir jusqu'où elle pouvait aller. Ce contact n'a pas voulu que son identité soit révélée mais, bien sûr, tous les gens avec lesquels il avait partie liée n'ont pas eu beaucoup de mal à deviner de qui il s'agissait et il a été éliminé. Donc, il est peut-être préférable, pour une source, de ne pas donner de bribes d'information, de sorte qu'il n'y ait aucune raison de la tuer, ou bien carrément de prendre le risque d'utiliser son vrai nom, de sorte que toute mesure prise plus tard contre elle le soit incontestablement en réaction à votre dénonciation. C'est l'autre aspect de la protection des sources. » – Sam Sole, *Mail & Guardian*, Johannesburg.

Il s'agit toutefois là des seules raisons de choisir de ne pas nommer sa source. Le fait de ne pas nommer une source la rend difficile à surveiller, peut l'inciter à tenir des propos inexacts et amène sans aucun doute les lecteurs à accorder moins de foi au récit. En revanche, cela peut aussi fournir des renseignements privilégiés de première main, apporter une confirmation importante ou conduire à des éléments de preuve supplémentaires. Prenez votre décision définitive en fonction des circonstances propres à votre publication, de la source et de l'histoire. Convenez avec la source de la façon dont elle apparaîtra dans l'article et faites-en une description aussi explicite que les impératifs de sécurité le permettent. « Un scientifique spécialiste de l'environnement qui travaille au Ministère des forêts » est préférable à « un scientifique », à moins qu'il ne s'agisse du seul scientifique spécialiste de l'environnement employé par le ministère !

Si une source est simplement réticente mais ne craint pas littéralement pour sa vie, essayez la persuasion. Evelyn Groenink, journaliste de terrain basée en Afrique du Sud, explique comment elle s'y prend pour persuader ses sources d'abandonner leurs réticences et ce qu'elle fait si elle doit se résoudre à obtenir des informations « off-the-record » :

« La plupart des gens sont persuadés d'être intrinsèquement bons. J'ai régulièrement réussi en m'adressant à eux en fonction de ce postulat, en leur expliquant que je voulais contribuer à corriger une anomalie et en leur demandant si l'on pouvait y œuvrer ensemble. Si seulement [la source] pouvait me faire comprendre comment les choses sont censées se passer et pourquoi ou comment elles se passent différemment, parfois... »

Nous étudierons les techniques d'entretien à utiliser pour vaincre les réticences dans le prochain chapitre.



La rémunération

N'offrez jamais de payer pour obtenir des informations et méfiez-vous des sources qui veulent parler argent avant de parler de l'histoire. Sa crédibilité est aussitôt sujette à caution et il en sera de même de votre récit si votre public découvre que vous avez payé pour l'obtenir. Vous risqueriez alors de prêter le flanc à la critique selon laquelle le témoin a dit ce que vous l'avez payé pour qu'il dise, ce qui jette le discrédit sur vous deux.

Si votre article porte sur une affaire judiciaire, vous pourriez être accusé de compromettre l'intégrité des preuves ou de priver l'accusé de la possibilité d'avoir un procès équitable.

Si votre source se refuse tout simplement à parler à moins d'être payée, demandez-vous pourquoi. Ne le fait-elle que pour l'argent ; est-elle vraiment tellement dans le besoin que cela représente une chance de survie, ou vous mouvez-vous tous les deux dans une culture dans laquelle les faveurs sont toujours payées de retour et où le « cash » graisse les rouages de toutes les transactions ? Une culture dans laquelle, par exemple, les employés de l'état civil ont l'habitude de recevoir un petit quelque chose sous la table pour remettre des copies de certificats de naissance ou des documents officiels ?

Si vous avez de bonnes raisons de croire que la source est mue par des motifs purement mercantiles, l'histoire s'arrête là. Vous n'avez aucun moyen de savoir si ce qu'on vous propose est ne serait-ce que vrai. L'expérience et votre instinct de journaliste vous guideront mais si vous êtes plutôt débutant, les conseils d'un collègue plus expérimenté peuvent être utiles. Si vous écrivez un article pour une publication internationale, souvenez-vous que la plupart des médias internationaux ont des règles strictes concernant le paiement et refuseront purement et simplement un papier obtenu par ce moyen.

Si le problème est culturel, vous devez expliquer avec soin pourquoi, dans ce cas particulier, offrir une rémunération pourrait compromettre l'article : « Personne ne nous croira si l'on apprend que je vous ai donné de l'argent. » Faites appel aux meilleurs instincts de votre source ; demandez-lui pourquoi elle vous a apporté l'information en premier lieu et si le fait de redresser un tort n'est pas plus important que gagner de l'argent. Toutefois, si cela ne marche pas et si la source est de bonne foi et détient des renseignements d'un intérêt exceptionnel, s'il s'agit d'une histoire importante et si la rémunération demandée se situe dans une fourchette normale pour ce type de faveur, vous vous trouvez face à une décision difficile de type ou-ou : ou abandonner l'histoire ou payer. (Pour en savoir plus sur ce genre de prise de décision, voir le Chapitre 8.)

Dans les communautés pauvres, les journalistes ont parfois la réputation d'être des vautours qui exploitent les histoires qu'ils y trouvent pour faire carrière et s'enrichir alors que leurs informateurs restent pauvres. Dans ces circonstances, monnayer des informations peut se comprendre. Là encore, il vous faut expliquer que l'article ne vous apportera aucun bénéfice personnel mais servira l'intérêt public, et les raisons pour lesquelles le fait de payer pourrait causer des problèmes au stade final de la publication. Mais chercher des moyens légitimes de dédommager les informateurs peut aussi se justifier.

Offrir une rémunération limitée pour les dédommager du temps perdu ou du manque à gagner directement induit par le fait de coopérer avec un journaliste est légitime et se pratique couramment, tout comme le remboursement des frais que les informateurs ont pu encourir. Faites bien attention à ce que cela ne ressemble pas à une manière déguisée de payer pour obtenir le récit ; demandez un reçu détaillant les motifs du paiement et assurez-vous que les montants qui apparaissent sont raisonnables. Si vous introduisez des caméras de télévision, vous pouvez payer une « commission » pour le dérangement éventuel que le fait de filmer a pu causer, y compris le coût de l'utilisation du courant électrique local. Quant aux petites marques de courtoisie que vous pourrez témoigner pendant votre travail d'enquête, telles que le repas que vous apporterez pour le partager avec la famille de votre source, se rappeler de remercier ou assurer le suivi que vous avez promis d'assurer, elles peuvent améliorer la réputation des journalistes et accroître le respect de la communauté pour leur travail.

Si un article entraîne des frais importants, par exemple pour assurer la sécurité d'une source, lui procurer un logement sûr ou la faire déménager, ces frais doivent apparaître dans l'article.

Enfin, cela devrait aller sans dire : en tant que journaliste, vous ne devriez jamais demander de rémunération en rapport avec un article ni accepter de paiements ou de faveurs importants. Cette règle s'applique que l'on vous ait ou non explicitement demandé de traiter le récit de telle ou telle façon. Bien entendu, s'en remettre au bon sens est la règle, dans ce genre de situation ; le fait de vous offrir un verre de bière ou de vous proposer de vous déposer à la gare routière ne constitue pas une grande faveur. De nombreuses salles de rédaction ont un code déontologique qui fixe un plafond financier à la valeur des cadeaux et faveurs « acceptables » mais, quelles que soient ces règles, s'il est de notoriété publique que vous avez reçu de l'argent, des cadeaux ou des faveurs d'un des acteurs d'une histoire couverte par vos soins (même si vous n'avez pas modifié l'article), votre réputation sera irrémédiablement compromise.

Servir de trop nombreux maîtres

Un journaliste congolais, Franck Ngyke Kangundu, a peut-être été assassiné pour avoir tenté de servir de trop nombreux maîtres politiques en même temps. Il était les yeux et les oreilles du nouveau Gouvernement Kabila dans le journal d'opposition *La Référence Plus* mais n'avait pas coupé tout lien avec le précédent régime de Mobutu et, sous couvert d'une série de noms de plume, écrivait aussi bien des articles attaquant le Gouvernement (à partir d'informations obtenues auprès de ses contacts mobutistes) que des articles en faisant l'éloge. En juillet 2005, *La Référence Plus* a publié un papier accusant le Président Kabila d'avoir fait parvenir 30 millions de dollars de fonds publics à la Tanzanie, où il a grandi. Peu après que les services secrets congolais eurent trouvé et interrogé le rédacteur en chef du journal (qui avait pris la fuite) et obtenu le nom du journaliste, lui et sa femme ont été abattus sur le seuil de leur maison. (Voir l'intégralité du rapport, intitulé « 30 millions de dollars et la trahison du Maréchal », dans les archives du site www.niza.nl).

**Protégez vos sources**

C'est à vous qu'il incombe d'avertir votre source de tout danger qui pourrait résulter de la publication de l'article mais aussi de lui faire toucher du doigt les avantages que la société et l'intérêt public pourraient retirer de sa divulgation. Ce n'est que lorsque vous aurez discuté de ces deux aspects que vous pourrez dire que la source a donné son consentement « éclairé » à ce que son nom apparaisse dans l'article.

Dans de nombreux cas, avoir des témoins qui s'expriment sans ambiguïté à visage découvert est le seul moyen efficace de contrer les tentatives de manipulation, les mensonges, les erreurs et les délits commis par les grands et les puissants de ce monde. Vous devez donc consacrer du temps à les trouver.

Si, après avoir fait de votre mieux pour persuader la source, celle-ci craint toujours de dévoiler son identité, vous devez prendre les mesures suivantes pour la protéger :

- Expliquer, avant tout échange d'information, que vous devrez peut-être communiquer son identité à d'autres personnes, comme votre rédacteur en chef ou l'avocat des médias. Expliquer que cela signifie que toutes les décisions concernant la protection de son identité ne seront pas de votre ressort.
- Discuter de la façon dont vous dissimulerez son identité, et notamment de comment vous parlerez de l'endroit où elle se trouve, de son milieu, de son statut ou même de son sexe.

« Parlez, sinon... »

En 1992, Trevor Ncube, alors rédacteur en chef de la *Financial Gazette* du Zimbabwe, et Regis Nyamakanga, journaliste, ont été convoqués devant une commission parlementaire après avoir publié un papier dans lequel ils avaient cité un membre de la commission sans donner son nom. Ce membre avait allégué que (l'enquête menée par la commission montrait que) des ministres avaient reçu des faveurs d'un homme d'affaires corrompu. La commission estimait que ses travaux d'enquête avaient subi un préjudice du fait de cette publication. Le parlement a enjoint aux deux journalistes de révéler leurs sources sous peine de poursuites. Redoutant une peine de prison, Ncube a révélé sa source. *Source: MISA/IFEX*

- Convenez explicitement avec elle du contenu de l'article, de sa date de parution, de l'échéance à laquelle il est encore possible d'en modifier le contenu et de l'éventualité que l'information soit placée sous embargo (pas publiée avant une certaine date).
- Assurez-vous que votre contact comprend les risques que comporte le fait de vous rencontrer et de discuter de l'histoire par téléphone ou par courriel.
- Veillez à garder en lieu sûr les notes ou les dossiers en rapport avec la source, peut-être chez un tiers sans lien avec l'article, la source ou votre journal. Ne discutez pas de questions en rapport avec la source si l'on peut épier vos conversations, les écouter en installant des micros ou en mettant votre téléphone sur écoute ou pénétrer par effraction dans votre ordinateur (pour y lire les courriels). Rappelez-vous qu'il est désormais très facile de retrouver la trace d'appels téléphoniques, y compris de ceux passés depuis un téléphone portable, et d'utiliser les signaux de poursuite de votre opérateur téléphonique pour vous localiser. Éteignez votre téléphone et enlevez les batteries avant de vous rendre à des réunions qui doivent rester secrètes.
- Faites droit à la demande exprimée par votre source que certains renseignements soient « donnés à titre officieux » ou « à titre d'information uniquement », même si vous pouvez tenter de la faire changer d'avis.
- Si vous vous êtes engagé à dissimuler l'identité de quelqu'un, vous devez respecter votre engagement, même si cela signifie, pour vous, la prison. Assurez-vous que votre rédacteur en chef et les autres collègues éventuellement impliqués dans l'histoire le comprennent aussi. Il s'agit du plus important principe régissant les relations entre les journalistes et leurs sources.
- Souvenez-vous toutefois que dans de nombreux pays d'Afrique, des journalistes et des rédacteurs en chef sont torturés pour leur faire avouer le nom de leurs sources (comme ce fut le cas pour le rédacteur en chef de Franck Ngyke Kangundu mentionné plus haut). Et comme les infractions commises par les médias relèvent souvent, dans ces pays, du droit pénal et non civil, le verdict peut s'appliquer à vos sources d'information et le refus de révéler son identité peut être considéré comme outrage au tribunal et être passible d'une peine de prison. Vous devez être sûr au plus profond de vous-même de jusqu'où vous êtes prêt à aller pour protéger une source avant même de vous lancer dans une enquête. Pour en savoir beaucoup plus sur ces questions, voir le Chapitre 8.

**Protégez-vous**

La loi qui protège (ou pas) les journalistes diffère d'un pays à l'autre, de même que les éléments de preuve recevables par un tribunal. Au Chapitre 8, nous en examinons les principes généraux mais c'est à vous qu'il incombe de connaître la loi et de comprendre les risques que vous prenez et leurs conséquences éventuelles.

Quelle que soit la forme sous laquelle vous conservez vos dossiers (notes manuscrites, fichiers informatiques ou enregistrements audio ou vidéo), ceux-ci doivent être aussi précis que possible, datés et classés de telle sorte qu'ils puissent être récupérés le moment venu. Soyez d'une clarté limpide concernant :

- ce que la source a réellement vu ou ce qu'elle sait ou est disposée à dire
- comment elle peut être en mesure de détenir les renseignements qu'elle prétend détenir
- ses motivations

- les propos réellement tenus par la source : ses propres termes, non des paraphrases, ou une cassette si vous pouvez la convaincre d'en faire une.

Veillez à garder intégralement trace de toutes les interactions que vous avez avec la source, y compris des conversations que vous auriez pu avoir concernant des demandes de rémunération ou des paiements effectués. Gardez les reçus en rapport avec les frais entraînés par la rédaction de l'article.

Prenez toutes les précautions possibles pour conserver les documents et autres informations en lieu sûr. Si vous travaillez à plein temps pour une entreprise médiatique ayant des conseillers juridiques et techniques fiables, restez constamment en contact avec eux et profitez de leur savoir-faire pour, par exemple, coder les informations stockées sur le disque dur de votre ordinateur ou trouver un moyen sûr de stocker vos copies papier. Si vous êtes pigiste ou avez des doutes quant à la fiabilité de votre salle de rédaction, vous devrez compter sur votre bon sens : vous êtes alors beaucoup plus vulnérable. Cherchez conseils et soutien auprès d'associations professionnelles formées par vos collègues, comme FAIR, ou auprès de sites donnant conseils et protection en ligne comme celui du Comité pour la protection des journalistes (CPJ).

Veillez à avoir des rapports honnêtes et transparents avec vos sources. Ne leur mentez jamais et ne les induisez jamais en erreur sous quelque prétexte que ce soit. Ne faites pas de promesses que vous ne pouvez pas tenir et ne faites pas de pronostics quant à des conséquences dont vous ne pouvez vous porter garant. Ne vous attachez pas de façon trop personnelle à vos sources et ne vous impliquez pas trop dans leurs problèmes afin qu'il vous soit toujours possible de garder une distance professionnelle.

Vous devez tout faire pour obtenir qu'on vous dise la vérité. Par conséquent, traitez les renseignements provenant de vos contacts, quelle qu'en soit l'importance pour vous, avec un détachement professionnel et un scepticisme de bon aloi. Vérifiez les coordonnées de vos contacts et méfiez-vous des parties de leur vie qu'ils essaient d'occulter. Posez des questions difficiles. Soyez prêt à rencontrer des pierres d'achoppement et des problèmes inattendus dans vos rapports avec eux et demandez-vous toujours ce qui a mal tourné. Le témoin parfait n'existe pas et vous n'avez aucune envie de vous laisser surprendre, plus tard, par des informations au sujet de la source que vous ignorez.

Au-delà de ce dont vous êtes mutuellement convenus en matière de protection des sources, résistez à toute suggestion selon laquelle votre source serait en droit de contrôler la teneur de votre article ou de votre émission. Dans presque tous les cas, sauf rares exceptions, cela est du ressort de votre rédacteur en chef.

Une manière de vous protéger vous et votre témoin peut consister à faire une déclaration devant témoins signée et ayant valeur légale : une déclaration sous la foi du serment. Et rappelez-vous que les gens importants ont souvent un ego surdimensionné et que les mêmes traits de caractère qui rendent une personne si individualiste et directive dans ses rapports avec vous peuvent être ceux-là même qui l'ont poussée à « sortir du rang » et à venir vous apporter des renseignements.

Ce type de déclaration, paraphée sur chacune des pages et signée en présence d'un avocat, est recevable par un tribunal dans la plupart des pays et a des conséquences juridiques importantes. Elle atteste que votre source accepte de comparaître devant un tribunal et de témoigner si on le lui demande. Une déclaration sous serment doit être confiée à la garde d'un avocat digne de confiance. Si votre article entraîne une contestation judiciaire ou des poursuites, elle est là pour montrer à qui voudrait la contester que votre source est prête à se faire connaître si on lui offre la protection juridictionnelle. Elle vous protège aussi si votre source revient plus tard sur ses déclarations.

Toutefois, dans les pays où la confiance dans l'état de droit est limitée et où les tribunaux ne peuvent offrir qu'une faible protection dans les faits, il peut être très difficile de convaincre votre source de signer une telle déclaration. N'empêche, cela vaut la peine d'essayer.

Cela dit, protéger votre intégrité professionnelle n'est qu'une partie de votre dispositif d'auto-protection. Il y a aussi un point très important : la protection de votre sécurité personnelle, de votre famille et de votre santé mentale. Si vous avez l'intention de passer du temps à exercer votre profession dans une zone à risque et traumatisante, vous devez

- vous entretenir avec vos proches, pas forcément des détails de votre travail mais de ce qu'il pourrait impliquer pour votre sécurité et la leur. Pensez aux meilleurs moyens de rester en sécurité, aux précautions à prendre et aux possibilités d'échappatoire si vous pensez que vous pourriez en avoir besoin ;
- faire appel aux associations et aux sites destinés aux journalistes sur le Web pour récolter des tuyaux sur la sûreté et la sécurité dans votre profession et cultiver une forme de camaraderie internationale ;
- admettre que vous aurez peut-être besoin d'un soutien psychologique à certains stades de votre carrière, si vous avez été témoin d'événements traumatisants ou été victime de brutalités, de harcèlement psychologique ou d'actes de torture. La liste des ouvrages recommandés à la fin de ce chapitre suggère une documentation utile à cet égard.

Sources et spécialistes de la communication: **les preuves documentaires**

Il est ironique de constater qu'alors même qu'Internet permet d'avoir plus facilement accès à une énorme masse de documents, l'utilité de ces derniers est bien souvent remise en question. Comme le dit Stephen Grey, journaliste enquêteur :

« L'ère des documents est révolue. Nous nous trouvons dans une situation où, de plus en plus, nous ne pouvons plus nous fier aux documents. Il est désormais si facile de les falsifier... Pendant la guerre en Iraq, nous avons vu comment l'un des principaux arguments utilisés par le Président pour justifier la guerre consistait à prétendre que Saddam Hussein avait acheté de l'uranium au Niger... rétrospectivement, il est très surprenant qu'on ait même ajouté foi à ces documents. Ceux-ci portaient en effet des titres remontant à 5 à 10 ans et des en-tête qui n'étaient

même plus utilisés ; même le nom des représentants gouvernementaux... n'était pas le bon. L'information a néanmoins fait son chemin dans le système... »

L'assertion de Grey selon laquelle « l'ère des documents est révolue » prête toutefois à controverse. Nous en avons toujours besoin pour élaborer des articles, fournir l'arrière-plan à un entretien ou les faits nécessaires pour soumettre les réponses à une contre-vérification. Ce que son anecdote (et bien d'autres) nous dit sur la contrefaçon de documents, c'est que nous devons traiter les preuves documentaires avec autant de précautions que les propos tenus par les sources humaines.

Vous pouvez utiliser des archives disponibles sur le Net comme Lexis-Nexis (voir « Pour en savoir plus ») pour vous d'approvisionner en documents mais de nombreux documents produits avant la numérisation doivent être recherchés sous forme papier dans des archives ou des bibliothèques réelles ou auprès de vos sources.

Lexis-Nexis est une archive électronique de sources dites « secondaires » : livres, magazines, journaux, revues scientifiques, etc. Une source primaire est le document réel, pas une photocopie ou une citation tirée de ce dernier ni l'analyse qui en est faite dans un autre document : le livre de comptes d'une entreprise, les résultats d'un examen, un registre ou un certificat de sortie d'hôpital, par exemple. Les originaux ont beaucoup plus de poids que les copies, à moins que vous ne puissiez attester que votre copie est authentique en la faisant certifier conforme par un homme de loi.

1 Les archives publiques

Il se peut qu'une immense partie des informations dont vous avez besoin existe déjà et soit disponible sous forme de documents ouverts au public. C'est ce que nous entendons par « archives publiques ». On peut trouver ces renseignements en faisant des recherches dans des archives de journaux, sur Internet ou dans des livres, des bibliographies, des archives judiciaires ou des inscriptions dans les registres officiels (actes de propriété, véhicules, enregistrement de sociétés, mariages ou divorces). Nous avons tendance à sous-estimer les archives publiques en partant du principe que parce qu'elles sont là, elles ne renferment plus rien de nouveau. Mais rappelez-vous que :

- même si les documents dans lesquels vous faites des recherches sont publics, cela ne veut pas dire que tout le monde les a lus. Vous apportez à un large public des informations destinées à un petit cercle de lecteurs spécialisés
- il se peut que personne, auparavant, n'ait posé les mêmes questions que vous
- le fait de rassembler des informations (d'en faire la synthèse) à partir d'un grand nombre de sources différentes crée en fait des informations nouvelles lorsque cela révèle des liens, des contradictions ou des lacunes.

N'oubliez pas les grands classiques comme les annuaires téléphoniques, les annuaires du personnel, les rapports annuels ou les documents publicitaires publiés par des organisations. Ils peuvent vous fournir des noms, des coordonnées, des listes d'attributions, voire même, parfois, la photographie de gens susceptibles de vous intéresser. Faire des recherches dans les archives publiques peut être chronophage et ennuyeux mais cela en vaut toujours la peine.

Exercice n°1

Documents d'archives publiques

Quels documents d'archives publiques vous attendriez-vous à trouver auprès des entités suivantes ? Faites une séance de remue-ménages personnelle pendant 10 minutes avant de poursuivre.

1 Entreprises

2 ONG

3 Organismes publics et semi-publics

Exercice n°1 Documents d'archives publiques (cont.)

1 Entreprises

Patente
Statuts
Site Web s'il s'agit d'une grande entreprise
Annuaire du personnel
Etats financiers
Contrats et appels d'offres
Actes de procédure si elle est impliquée dans des affaires judiciaires
Communiqués de presse
S'il s'agit d'une grande entreprise ou d'une entreprise publique, ordres du jour et procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires

2 ONG

Enregistrement ou licence d'exploitation
Rapports annuels et budgets
Site Web
Annuaire du personnel
Communiqués de presse
Rapports, politiques, lettres d'information et autres publications
Couverture médiatique des activités

3 Organismes publics et semi-publics

déclarations de politique générale
Rapports
Site Web
Annuaire du personnel
Discours prononcés devant le parlement par le ministre concerné
Déclarations à la presse et communiqués de presse
Contrats et dossiers d'appel d'offres
Lettres du porte-parole
Couverture médiatique des activités

Un grand nombre de ces documents donneront, bien entendu, une image de l'organisation conforme à celle que celle-ci aimerait donner mais ils peuvent se révéler très utiles pour mettre en évidence les lacunes et les contradictions qui existent entre ce qui est censé se passer et la réalité.

2 Les travaux antérieurs

Vérifiez auprès de tous ceux qui ont déjà travaillé sur cette question : des recherches ont-elles déjà été faites ? A-t-on trouvé des témoins ? Soyez prêt à vous appuyer sur les travaux ceux qui vous ont précédé.

Vérifiez ce qui a déjà été fait

« J'ai passé des semaines à chercher les dossiers de la Stasi, l'ancien service secret d'Allemagne de l'Est, pour essayer de découvrir l'identité des espions présents au Royaume-Uni. Nous avons passé au peigne fin des milliers de documents tous marqués « Streng Geheim » (top secret). Nous avons passé des semaines à chercher et à tenter de décoder tout le système jusqu'à ce que nous découvrions qu'il existe un livre disponible en librairie qui avait déjà fait le travail. En fait, ce livre donnait même le nom de certaines des sources de la Stasi au Royaume-Uni. » – Stephen Grey

Il se peut que d'autres journalistes, des ONG, des chercheurs indépendants, des médecins, des enquêteurs publics, des experts, des universitaires et des auteurs aient déjà fait des travaux susceptibles de vous intéresser. Dans de rares cas, des détectives privés ou des chercheurs mandatés par le secteur privé peuvent coopérer, s'ils ont étudié le sujet, mais ils doivent obtenir l'accord de leur client.

3 Information publique et Informations officielles

Les organes réglementaires sont souvent invités à rendre publiques les informations concernant ce qu'ils sont et ce qu'ils font. Les administrations publiques peuvent être une source de renseignements partiels mais utiles :

- naissances, décès, testaments, mariages et divorces
- dans les affaires pénales, procès-verbaux d'audience et cours du coroner
- inventaires des biens et informations hypothécaires

- états de service militaires
- registres des sociétés
- commissions de réglementation et inspections (environnementales, industrielles, syndicats, commissions médicales et parfois pénales et militaires)
- listes électorales.

Des gouvernements étrangers peuvent se révéler d'excellentes sources d'information, bien qu'inattendues. Le Gouvernement américain conserve des archives et des dossiers en cours sur la plupart des pays du monde, leurs principales activités économiques, politiques et militaires, leurs politiques et leurs statistiques. Ceux-ci peuvent produire des informations différentes de celles obtenues auprès d'une source nationale. On peut se procurer ces dossiers au titre de la US Freedom of Information Act (loi sur la liberté de l'information), de laquelle tout un chacun, où qu'il se trouve, peut se prévaloir pour demander et recevoir la documentation dont il a besoin contre une somme modique. Cela peut prendre du temps (des mois) et vous devrez garder des traces précises et datées de vos recherches, de qui y a répondu et quand, et de quand vous espérez obtenir une réponse.

4 Évaluer les documents

Il y a plusieurs choses importantes que vous devriez toujours vérifier pour évaluer les documents:

- (Comme toujours), posez-vous des questions sur la source. Quels auraient pu être les mobiles qui l'ont poussée à vous fournir ces documents ?
- Le document est-il authentique ? Vérifiez les détails cités par Stephen Grey : l'en-tête, la présence de noms vérifiables, si la date est plausible par rapport aux informations contenues. Examinez le style du document : des erreurs grammaticales évidentes ne veulent pas toujours dire qu'un document officiel est contrefait (les fonctionnaires ont des problèmes linguistiques aussi!), mais un style manifestement incongru devrait vous alerter.
- Est-il complet ? La pagination est-elle ininterrompue ou manque-t-il des pages ? Quelque chose a-t-il été effacé, enlevé ou rendu illisible par un pli « accidentel » dans le papier ? Les informations manquantes pourraient donner un tour totalement nouveau à ce que vous avez lu.
- L'information est-elle actuelle ? Si possible, demandez à quelqu'un qui connaît le domaine de vérifier qu'il s'agit d'un document à jour et non d'un vieux document dépassé.
- Est-il exact ? L'existence d'un document ne rend pas caduque la règle des deux sources. Demandez à un expert si les faits et les chiffres paraissent vraisemblables ou recoupez-les avec d'autres documents.

Études de cas

Étude
de cas:

« Dune Deal » (Le projet des dunes) et trois autres histoires par Erika Schutze

Erika Schutze, une pigiste qui travaille dans la région du Cap oriental, en Afrique du Sud, s'est retrouvée aux prises avec un vaste jeu complexe de sources quand elle a commencé à enquêter sur des conflits autour de l'extraction du titane dans la région. Des articles issus de cette enquête ont paru dans le magazine *Noseweek* en août 2007 (« Dune Deal ») (Le projet des dunes) et novembre 2007 (« Pondo Uprising ») (Le Pondo prend les armes) ; dans le *Sunday Tribune*, le 24 juin 2007, (« Residents on Warpath over Dune Mining ») (Les travaux d'extraction dans les dunes jettent les habitants sur le sentier de la guerre) et le 23 septembre 2007 (« Commando Brandy Cottages Doomed ») (La fin des résidences secondaires achetées le prix d'une bouteille de brandy Commando).

❓ Expliquez-nous en gros de quoi il s'agit :

J'ai commencé à couvrir un conflit dans le district de Xolobeni (Pondoland), dans la province du Cap oriental, où la communauté est divisée entre ceux qui voient d'un bon œil la demande d'une compagnie australienne d'exploiter les gisements de titane des dunes et ceux qui souhaitent protéger leurs terres ancestrales et s'engager sur la voie d'un développement durable. La couverture que les médias en avaient faite jusque-là avait passé sous silence les préoccupations de ceux qui étaient opposés à l'extraction du minerai. Je pense que la presse rechigne à faire les déplacements nécessaires pour connaître le point de vue de la population rurale pauvre. Les histoires que j'ai suivies portaient entre autres sur des questions de droits de l'homme, de droits fonciers, de développement durable et d'environnement ainsi que de liberté d'expression. Ceux qui sont favorables à l'extraction du minerai sont financés par la compagnie minière pour former des comités : ils reçoivent des véhicules, des téléphones et des

allocations pour leur permettre de s'en servir. Le camp adverse doit parcourir de longues distances à pied pour se rendre aux réunions, n'a pas d'argent pour les télécommunications et est affaibli par les pénuries alimentaires qui se reproduisent chaque hiver. Le déséquilibre des forces en présence est manifeste.

Je devais enquêter sur :

- les raisons du conflit au sein de la communauté ;
- la mesure dans laquelle les tensions intracommunautaires avaient été manipulées par la compagnie minière ;
- la faisabilité réelle des projets d'écotourisme et la manière dont ceux-ci avaient été sapés (la société de développement local était-elle corrompue ?) ;
- le fait qu'en 2003, un homme du nom de Mandoda Ndovela a été assassiné après une réunion lors de laquelle il s'était vigoureusement opposé à la prospection/l'extraction minières dans cette zone. La police a bien ouvert une enquête mais elle ne poursuit pas les investigations, bien que de nombreux membres de la communauté prétendent savoir qui est le meurtrier ;
- le rôle joué par le gouvernement local et provincial (ils ont l'air de vouloir utiliser les tensions à leur avantage, pour favoriser les projets plus ambitieux qu'ils nourrissent en matière de restructuration commerciale de la région du Cap oriental) ;
- les antécédents et l'historique de Mineral Resource Commodities (MRC), la compagnie minière.

Cet exemple de conflit entre communautés et compagnies minières est très représentatif de la situation générale en Afrique du Sud, étant donné l'existence des vastes gisements de minerai qui s'y trouvent. La communauté internationale est également de plus en plus préoccupée par le problème des déplacements et des réinstallations dus aux activités des compagnies minières, ainsi que par le manque de sens des responsabilités sociales et de concertation dont font preuve les entreprises. J'avais lu plusieurs rapports à ce sujet.

Comment l'histoire a-t-elle pris corps ?

Grâce à un tuyau : un ami qui a pris l'initiative de lancer un projet de tourisme communautaire dans la région en 1999 et qui s'y occupe encore de développement rural m'a mis au courant du durcissement de la situation.

Quelles sources documentaires avez-vous consultées et à qui avez-vous parlé ?

- **aux ONG actives dans la région :** Amadiba Crisis Committee (le comité de crise Amadiba), Sustaining the Wild Coast (l'association Préserver la Côte sauvage), National Union of ex-Mineworkers (l'Union nationale des anciens mineurs), Sgidi Community (la communauté Sgidi), South African Faith Communities' Environment Institute (l'Institut pour l'environnement des groupes confessionnels d'Afrique du Sud), Community Organisation Resource Centre (le centre de ressources des organisations communautaires) et ACCODA Trust (le Fonds ACCODA) ;
- **aux compagnies minières :** Xolco, par l'intermédiaire de sa société de relations publiques Maverick Media et de BEE, sa branche locale, et GCS Consultants, la société qui a procédé à l'étude d'impact environnemental ;
- **aux consultants en développement qui ont travaillé dans la région :** Mintek, Strategic Development Consultants, Economics & IDS, Dave Arkwright, James Jackelman, Richard King, Travis Bailey, Dave Perkins, Norman Reynolds et Alex Anderson ;
- **aux fonctionnaires et administrations :** le Département des mines et de l'énergie (aux niveaux national et provincial) et son directeur général adjoint ; la Réglementation minière ; le Département du développement économique et de l'environnement (DEDEA, aux niveaux provincial et régional) ; l'Agence pour le développement de Ntinga ; M. Capa, le maire d'O.R., municipalité de Tambo ; le Département des affaires foncières ;
- **au secteur privé :** les sociétés Wilderness Safaris, Ufudu Flyfishing et Clearwater Trails ;
- **aux représentants de l'autorité tribale :** la reine MaSobhuza Sigcau, le chef Nkosi Ntabazakhe Maleni et le chef suprême Xolobeni Yalo ;
- **à des avocats :** Andiswa Ndoni, Richard Spoor et Jeremy Riddle ;
- **des documents, des ouvrages, les médias :** *Rapport financier annuel de la Mineral Resource Commodities (MRC)* (31 décembre 2006) ; le Online Companies and Intellectual Property Registration Office (CIPRO) (registre électronique des sociétés et de la propriété intellectuelle) ; le Online Australian Stock Exchange Limited (la bourse électronique australienne), le site Web de la MRC, l'étude de Grant Thornton commanditée par le Wild Coast Project en mai 2004 ; le *Draft Mbizana Coastal Development Framework* (projet de cadre pour le développement de la côte de Mbizana), plusieurs versions des White Papers on Sustainable Coastal Development in the area (Livres blancs sur le développement durable des côtes dans la région), la Wild Coast Tourism Development Policy (WCTDP) (politique de développement du tourisme sur la Côte sauvage) – Special Provincial Gazette (Journal spécial de la province), 2001 ; le Wild Coast Sustainable Development Initiative spatial Development Plan (WCCSDP) (plan de développement spatial de l'initiative en faveur du développement durable de la Côte sauvage) ; « Mkambati and the Wild Coast » (Mkambati et la Côte sauvage), de Div de Villiers et John Costello ; « The Peasants' Revolt » (La révolte des paysans) de Govan Mbeki, IDAF (R.U.), 1984 ; le rapport de juin 2007 de la fondation Benchmarks intitulé *A Policy Gap – a study on the corporate social responsibility programmes of the platinum mining industry in the North West Province of SA* (Un vide politique : étude des programmes de responsabilité sociale des entreprises de l'industrie d'extraction du platine dans la province du Nord-Ouest de l'Afrique du sud) ; *Mining Weekly* (l'hebdomadaire de l'industrie minière) ; Independent Online et *Financial Mail*.
- **des forums de discussion en ligne :** deux groupes d'intérêts opposés à l'extraction minière sur www.facebook.com m'ont

indiqué des sources potentielles et des débats.



Quelles difficultés avez-vous rencontrées et comment y avez-vous fait face ?

- La présidente de Xolco, la société pour l'autonomie économique des Noirs associée à MRC, a écrit une lettre au *Sunday Tribune* contestant le fait que j'aie jamais assisté à une réunion de l'autorité tribale (ainsi que mes données) alors qu'elle-même n'y était pas. Cette lettre reste sur le site Web de MRC et salit ma réputation de journaliste.
- Certains rédacteurs en chef sont réticents à l'idée de diffuser des articles qui ne sont pas « d'intérêt national ». Au début, je ne pouvais placer d'articles que dans le journal régional *Sunday Tribune* (qui publie dans une autre province, le KwaZulu-Natal) et dans *Noseweek*, un magazine indépendant. De même, de nombreux journaux répugnent à diffuser des articles longs, approfondis, analytiques, auxquels ils préfèrent les histoires bourrées d'action avec peu de contexte et d'arrière-plan historique. Mon article final sur ce sujet n'est toujours pas publié.
- Comme tous les pigistes, je travaille à mes frais. Au départ, j'ai dû prendre le risque de me rendre dans la région à mes frais sans savoir qui m'achèterait l'article. J'ai dû trouver mon propre financement et ai eu la chance de recevoir une bourse destinée aux médias de la fondation Open Society qui m'a permis de poursuivre mes recherches.
- Un autre problème est celui des rédacteurs en chef qui « volent » une idée d'article à partir du projet présenté par un pigiste et demandent à un de leurs propres journalistes de le traiter : ça m'est arrivé deux fois. *Noseweek* ne m'a pas attribué la paternité de l'article publié, même s'il s'est ensuite excusé et en a imputé la faute à « la panique au moment du bouclage » : j'ai abandonné l'idée même de me plaindre à ce sujet !
- J'ai fait l'objet de manœuvres d'intimidation de la part de certains membres de groupes communautaires qui venaient aux réunions armés, me menaçaient verbalement et avaient recours à des insultes visant des groupes raciaux et des partis politiques. De même, un maire, alors qu'elle s'adressait à la communauté en langue locale, est passée à l'anglais pour parler des médias et nous a accusés, un collègue de la *Tribune* et moi-même, de favoriser l'environnement. Un avocat de la société BEE me menaçait régulièrement de poursuites chaque fois qu'un de mes articles paraissait. Dans tous ces cas, j'ai tenté d'expliquer que le rôle des médias était de chercher la vérité de façon impartiale et ai renvoyé l'avocat à ses collègues défenseurs des droits de l'homme qui travaillent avec le comité communautaire contre l'extraction minière.
- Ayant l'anglais comme première langue et ma maîtrise du xhosa ne dépassant pas le niveau de la conversation, je me suis heurtée à une barrière linguistique. J'ai été forcée de recruter des interprètes pour toutes les réunions de la communauté auxquelles j'ai assisté et je suis sûre que de nombreuses nuances de l'histoire m'ont échappé.
- Certaines sources, soumises à des manœuvres d'intimidation, se sont rétractées après m'avoir permis de les citer : par exemple, des professeurs ont perdu leur emploi quand ils ont dit à la presse qu'ils étaient opposés à l'exploitation minière.
- MRC, la compagnie minière australienne, et sa filiale locale, TEM, ont refusé de parler à la presse, collant à tous les médias sud-africains la même étiquette de parti pris. J'ai dû me résoudre à traiter avec sa société de relations publiques.
- Les fonctionnaires, notamment ceux du Département des ressources minières et de l'énergie, ont souvent perçu mes questions comme hostiles et refusé de m'expliquer les lois complexes qui régissent l'extraction des minerais. Ils se sont contentés de me renvoyer aux licences et aux règlements. J'ai reçu des courriels d'insultes de fonctionnaires, dont des tentatives de porter atteinte à ma réputation. J'ai eu recours à l'aide d'avocats spécialisés en droit des industries extractives et de consultants en développement pour tenter de surmonter ce problème et d'obtenir qu'on m'explique ces lois et, bien entendu, j'ai conservé les courriels d'insultes.
- J'ai souffert du fait de ne pas avoir suffisamment d'expérience du journalisme financier pour enquêter sur les différences de participation au sein de MRC. Je sais que j'ai besoin de suivre une formation dans ce domaine. En outre, comme pigiste, je n'avais pas l'avantage de pouvoir bénéficier d'une salle de rédaction ou de l'avis d'un rédacteur en chef ou encore des conseils juridiques d'une entreprise. J'ai donc dû dénicher mes propres experts comptables et demander des faveurs à des amis bien renseignés.



Qu'est-il ressorti de la publication de ces articles ?

L'opinion publique était sans conteste échauffée, à en juger d'après les lettres qui sont parvenues au rédacteur en chef. D'autres médias locaux et internationaux se sont emparés de l'histoire : CNN est même venue faire un court reportage sur ce combat.

Les ONG opposées à la compagnie minière ont vu le nombre de leurs membres croître et certaines ont même reçu un financement de donateurs privés particuliers. Les activités de sensibilisation et de lobbying ont été renforcées ; les activistes basés à Johannesburg qui connaissent très bien les problèmes des communautés menacées par l'industrie extractive sont venus dans la région et ont animé des ateliers avec les communautés locales.

A ce stade, la situation a évolué d'une façon surprenante. Le 29 novembre 2007, à 8 heures 04 du matin, le courriel quotidien du *Mining Weekly* auquel je suis abonnée a déclaré que l'extraction minière à Xolobeni avait été suspendue, déclarant que « le projet d'extraction de minéraux lourds sur la Côte sauvage de Xolobeni est suspendu : la petite société minière australienne Mineral Commodities (MRC) et sa filiale à 100%, Transworld Energy and Minerals (TEM), ont suspendu leur projet d'exploitation de minéraux lourds à Xolobeni, sur la Côte sauvage d'Afrique du Sud. » Toutefois, plus tard dans la journée, l'article a été retiré du site Web. Le rédacteur en chef, interrogé, a déclaré : « Vous avez raison. Au début, quand nous l'avons publiée, nous avons l'impression que notre histoire reposait sur des informations fiables mais, en faisant des recherches plus approfondies, nous avons découvert de sérieuses lacunes. Nous continuons à suivre cette histoire et espérons produire un article plus approfondi prochainement. »

Mes informateurs et moi-même n'arrivions pas à comprendre mais cela s'est passé peu après la publication de l'étude d'impact environnemental portant sur le projet d'extraction, qui a rencontré un accueil très critique de la part du public. Donc, peut-être que quelqu'un dans le camp pro-industrie extractive n'a pas pu supporter la situation et s'est arrangé pour qu'il y ait une fuite dans la presse dans l'espoir de sauver quelque peu la face. Maintenant, le quotidien national *Mail & Guardian* a commencé à poursuivre les recherches et le *Sunday Tribune* a de nouveau repris cette histoire. En outre, *Mining Weekly* s'y attelle désormais plus vigoureusement. C'est peut-être une modeste victoire pour la liberté d'expression et la détermination de la communauté !

❓ **Combien de temps a duré l'enquête et quels en ont été les aspects les plus chronophages et/ou onéreux ? :**

J'ai enquêté sur cette histoire pendant cinq mois (de juin à novembre 2007).

- **Les plus chronophages :** parcourir de longues distances sur des chemins de terre en transports publics ; finir par louer une camionnette et embaucher un chauffeur pour me conduire dans les communautés rurales et aux réunions de l'autorité tribale ; faire des recherches sur l'histoire des initiatives prises en matière de tourisme en analysant rétrospectivement les documents et les politiques menées ; contacter des experts qui ont quitté le pays depuis.
- **Les plus onéreux :** recruter des interprètes ; les appels téléphoniques longue distance ; devoir rappeler toutes les sources quand elles m'envoyaient des messages me demandant de les rappeler car elles ne pouvaient pas se payer d'unités ; affréter un minibus pour amener les dirigeants du comité de crise Amadiba à Port Edward de façon à pouvoir les interviewer en tant qu'organe collectif ; téléphoner à la Bourse australienne pour suivre l'enquête qu'elle menait sur les méthodes comptables douteuses employées par MRC et les prix gonflés de ses actions.

❓ **Les articles complémentaires**

- Fred Kockott, du *Sunday Tribune*, a pris la relève après la publication de mon premier article dans son journal. Le rédacteur en chef de la *Tribune* a abordé le sujet la semaine suivant mon exposé initial.
- *Getaway* magazine a mentionné mon article du *Noseweek* dans le traitement qu'il a fait du sujet dans son édition de novembre 2007, à la rubrique « Dépêches ».
- Des journalistes du *Eastern Cape Herald* et de *In Route* m'ont contactée pour que je leur fournisse des pistes.
- CNN est venue réaliser un court reportage sur le combat autour des terres.
- Lesley Shuttleworth, journaliste australienne qui a autrefois habité le Cap oriental, a écrit sur ce sujet dans la presse de Melbourne et m'a interviewée pour son article.

❓ **Qu'avez-vous appris et quels conseils donneriez-vous à d'autres journalistes qui traitent d'histoires semblables ?**

Enquêter sur une histoire de cette ampleur n'est pas une entreprise solitaire et il est impératif d'entretenir un large éventail de sources qui vous amènent constamment des informations et vous avertissent des changements de situation qui auraient pu vous échapper.

- Cultiver les sources « citoyennes » ; sinon, les ONG, qui donnent davantage de la voix et disposent de plus de fonds, fixent facilement les priorités et s'expriment au nom des « défavorisés », souvent sans mandat ou sans autorité pour ce faire, et à partir d'observations erronées.
- Conserver une attitude calme et impartiale, même si votre réputation est éclaboussée, pour avoir l'air professionnel et désamorcer des situations explosives.
- Faire des recherches préalables sur tous les faits que vous avez trouvés, de sorte que si vous vous tombez sur des fonctionnaires obstinés et impolis, vous puissiez expliquer l'orientation que vous donnez à vos questions et gagner leur confiance.
- Trouver des techniques de gestion du stress adaptées et ne pas adopter les solutions « alcoolisées » de nombreux collègues.

❗ **NOTE :** Depuis qu'Erika nous a envoyé cette étude de cas, la Commission sud-africaine des droits de l'homme a convoqué des fonctionnaires nationaux et locaux pour expliquer les violations des droits de l'homme qui ont eu lieu à la faveur de ces combats autour des droits d'extraction.

Points clé de ce chapitre

- ✓ **L'utilité des sources ne dépend pas seulement des sources elles-mêmes, mais de la plus ou moins grande habileté avec laquelle vous les mettez à profit.**
- ✓ **Partez de votre sujet pour faire la « cartographie » des témoins, des personnes actuellement ou préalablement impliquées, des experts et des contacts intéressants dans la fonction publique et les organisations. Faites votre choix parmi ceux-là.**

- ✓ Sélectionnez et évaluez soigneusement les experts et trouvez comment gérer leurs divergences sans déformer leurs arguments.
- ✓ Soyez particulièrement attentif aux contacts au sein des organisations qui font office de cerbères, de « spécialistes de la topographie du terrain » ou de sésames.
- ✓ N'ayez recours aux techniques clandestines qu'après avoir soigneusement pesé le pour et le contre et pour des articles importants qui servent l'intérêt public.
- ✓ Évaluez méthodiquement sources et documents. Appliquez la règle des deux sources pour faire en sorte que vos résultats soient confirmés par des sources indépendantes.
- ✓ Attention à la manipulation. Remettez en question l'origine et la raison de tout.
- ✓ Attention à la manipulation. Remettez en question l'origine et la raison de tout.
- ✓ Encouragez les sources réticentes à laisser enregistrer leurs propos à titre officiel. Si elles refusent, prenez toutes les précautions possibles pour protéger leur identité.
- ✓ Évitez de donner à vos sources des sommes d'argent qui peuvent être mal interprétées comme étant une rémunération pour l'article.
- ✓ Protégez-vous en gardant la trace exacte des documents dont vous vous servirez pour écrire l'article et conservez-les soigneusement ; si possible, faites faire une déclaration sous serment signée aux sources importantes.
- ✓ Les archives publiques renferment des trésors de sources documentaires. Commencez par là.
- ✓ Pensez aussi à vérifier ce que des auteurs et chercheurs précédents ont fait dans votre domaine pour ne pas devoir réinventer la roue.
- ✓ Le principe le plus important est celui du caractère sacré des rapports que vous entretenez avec vos sources. Ne faites pas de promesses que vous ne pouvez pas tenir. Si vous en avez fait, vous devez être prêt à mettre en jeu votre liberté ou votre vie pour veiller à ce qu'elles soient tenues.

Donc, quelles erreurs Angélique Kimoko a-t-elle commises ?

Nous espérons que vous aurez relevé certains des points suivants :

- Elle semble s'être laissée submerger par la sympathie. Apparemment, elle n'a pas vérifié les dires de la femme et n'a pas discuté avec elle, préalablement à l'entretien, des règles entourant la confidentialité et la protection des sources comme elle l'aurait dû. Elle et sa source ont considéré beaucoup trop de choses comme allant de soi.
- En donnant de l'argent à la femme pour des motifs non élucidés, elle aurait pu compromettre la crédibilité de son article.
- Elle ne semble pas avoir insisté, face à son rédacteur en chef, sur l'importance de protéger l'identité de la femme : en fait, elle n'a absolument rien fait pour protéger sa source, ce qui aurait pu avoir des conséquences très graves.

Angélique devra apprendre à surmonter ses propres sentiments de culpabilité et d'impuissance et elle aura peut-être besoin d'un soutien psychologique ou de l'appui d'une autre source. À l'avenir, espérons-le, elle s'entretiendra au préalable avec ses sources des questions de confidentialité et conviendra avec elles des règles de base régissant la façon de traiter le sujet, ce qui est essentiel.

Glossaire

- **Clause de confidentialité** – partie d'un contrat signée par un employé qui lui interdit de parler de quoi que ce soit concernant son employeur : cette clause s'étend parfois même après que la personne a quitté son emploi.
- **Sésame** – une source qui peut vous donner accès à d'autres en se portant garante de votre morale et/ou de vos références.
- **Commission** – paiement standard d'un montant raisonnable versé à titre de compensation pour occuper des locaux (y compris le domicile de quelqu'un) à des fins de tournage/travail journalistique/enregistrement/réalisation d'entretiens.
- **Expert comptable judiciaire** – personne employée par la police ou une administration pour remonter la trace d'opérations et de malversations financières.
- **Cerbère** – source qui contrôle l'accès à d'autres sources ou à des gisements d'information
- **Localiser une source** – trouver où elle habite.
- **Consentement éclairé** – autorisation donnée par une source d'utiliser les informations qu'elle détient ou de révéler son identité APRES une conversation approfondie portant sur les précautions à prendre et les conséquences possibles de cette décision.
- **Trace écrite** – preuve d'un comportement ou d'actes révélés grâce aux preuves documentaires attestant ce comportement en s'aidant d'un document pour arriver à un autre.
- **Archives publiques** – documents non confidentiels gardés dans des dossiers dans le cadre du fonctionnement normal d'une administration publique (permis de conduire, registre des sociétés ou des naissances, par exemple).
- **Spécialiste de la communication** – consultant en relations publiques ou porte-parole employé pour préserver ou améliorer l'image d'une entité ou influencer l'opinion publique.
- **Règle des deux sources** – convention du métier qui veut que les preuves rassemblées ne soient pas considérées comme confirmées tant qu'une seconde source ne les a pas étayées.
- **Dénonciateur** – initié qui souhaite témoigner contre son employeur ou son organisation auprès des médias.

Lectures d'approfondissement

Pour se faire une idée générale de la manipulation des médias à laquelle se livrent gouvernements et entreprises :

- <http://www.globalissues.org/HumanRights/Media/Manipulation.asp>
- Le site canadien www.journalismnet.com donne la liste d'une série impressionnante de ressources documentaires internationales disponibles sur le Web qui vous fournissent des informations spécialisées sur pratiquement tous les trucs employés, ainsi que des aperçus des médias et des institutions dans pratiquement tous les pays.
- Le site web www.fairreporters.org de l'association FAIR (cliquer sur « ressource centre », « library » et « links ») donne une liste intéressante des institutions internationales dotées de bases de données en ligne concernant les sujets suivants :
- les médias africains et les lettres d'information internationales centrées sur l'Afrique
- les registres des sociétés en Afrique du Sud et en Europe, les multinationales, l'exploitation des ressources et le commerce des armes
- les institutions de surveillance de la corruption internationale
- les institutions répressives internationales, les statistiques, l'Organisation mondiale de la santé, les droits de l'homme, la justice, la sécurité et les observatoires de la traite des êtres humains.
- La rubrique « Dossiers » du centre de documentation du site de FAIR signale des articles de fond sur l'exploitation des ressources, le financement des partis politiques, le droit des médias et une série d'autres questions. La rubrique « Tipsheets » (sous « Career Toolbox ») fournit un annuaire des institutions assorti des coordonnées des institutions gouvernementales et non gouvernementales, dans tous les secteurs de la société, de neuf pays africains.
- [Http://www.publicintegrity.org](http://www.publicintegrity.org) et son partenaire, l'International Consortium of Investigative Journalists (la société internationale des journalistes d'investigation, sur le même site Web) publient régulièrement des recherches portant sur des questions de corruption internationale et de pratiques commerciales déloyales.
- [Http://www.drewsullivan.com/database.html](http://www.drewsullivan.com/database.html) donne une liste de bases de données américaines et internationales accessibles en ligne.

Pour consulter des ressources documentaires générales sur l'Afrique, voir les liens ci-après :

- Informations générales de l'Organisation des Nations Unies (cliquer sur « parcourir » pour consulter un vaste éventail de sujets): www.un.org/

- Centre de documentation sur l'Afrique de l'Université de Stanford: <http://www-sul.stanford.edu/depts/ssrg/Africa/guide2.html>
- Bibliothèque Africana: <http://www.digital-librarian.com/africana.html>
- Informations sur les administrations locales d'Afrique du Sud: <http://www.loc.gov/rr/international/amed/southafrica/resources/southafrica-libraries.html>

Service de documentation (sociétés, actifs, actes, etc.) :

- Lexis-Nexis: service rémunéré qui peut être onéreux mais auquel on peut avoir accès depuis le poste de travail d'une université ou d'un cabinet d'avocats aux frais de cette institution : www.lexisnexis.com

Pour les questions liées au droit international du travail :

- les statistiques de l'Organisation internationale du Travail (OIT) : <http://www.ilo.org/public/english/bureau/stat/portal/index.htm>
- la Confédération internationale des syndicats libres : www.icftu.org
- la Global Unions Federation : <http://www.global-unions.org/>
- la Confédération européenne des syndicats : www.etuc.org
- Labour Start (nouvelles du monde syndicaliste) : <http://www.labourstart.org/>

Pour les organisations de défense des droits de l'homme :

- Human Rights Watch : www.hrw.org
- Site des Nations Unies consacré aux droits de l'homme : www.ohchr.org/FR
- Organisation internationale pour les migrations : www.iom.int
- Save the Children : www.savethechildren.net/alliance/index.htm
- Amnesty International : www.amnesty.org
- Oxfam : www.oxfam.org.uk
- International Center for Transitional Justice (Centre International pour la Justice Transitionnelle) www.ictj.org/en/index.html
- Unicef : www.unicef.org

Pour les questions d'environnement et d'exploitation des ressources :

- Greenpeace : www.greenpeace.org.international
- Global Witness : www.globalwitness.org

Pour trouver des renseignements sur la police et le droit internationaux :

- Commission internationale de juristes : www.internationaljurists.com/index
- Cour internationale de justice : www.icj-cij.org
- Interpol : www.interpol.int
- Europol : www.europol.eu.int
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : www.unodc.org

Pour trouver des renseignements sur l'énergie nucléaire :

- Agence internationale de l'énergie atomique : www.iaea.org/Publications/index.html

Pour les questions de liberté d'expression et d'information :

- Article 19 : www.article19.org
- IFEX : www.ifex.org
- <http://faith.missouri.edu.html> pour des conseils et des exemples en matière de liberté de l'information
- www.saha.org.za pour les services de défense de la liberté de l'information en Afrique du Sud et australe

Pour la constitution de réseaux et pour obtenir de l'aide si vous travaillez dans une zone de conflit :

- Pour lutter contre le stress, les traumatismes et la torture
- Le Dart Center for Journalism and Trauma (Centre Dart pour le journalisme et les traumatismes), basé à l'Université Washington à Seattle (<http://www.dartcenter.org>), offre aux journalistes, en coordination avec l'International Society for Traumatic Stress Studies, un service d'orientation vers des professionnels du soutien psychologique dans le monde entier.
- Le Marjorie Kovler Center for Survivors of Torture (Centre Marjorie Kovler pour le traitement des survivants de la torture) (http://www.poetics.org/daytonpor/kovler_center.htm) est une clinique de Chicago spécialisée dans ce domaine.

(Les références qui précèdent s'inspirent de la bibliographie très complète du rapport du CPJ (Comité pour la protection des

journalistes) sur les journalistes qui travaillent dans des zones de guerre. L'intégralité du rapport, qui comporte quatre pages de références utiles, peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.cpj.org/Briefings/2003/safety/safety.pdf>

Autres associations de journalistes

- International global investigative journalism (accède aux demandes d'informations)
- <http://www.globalinvestigativejournalism.org/>
- Investigative Reporters and Editors (vaste archive d'articles)
- <http://www.ire.org>
- Le Center for Public Integrity (effectue régulièrement des recherches sur la question de la corruption, etc.)
- <http://www.publicintegrity.org/default.aspx>
- La Fédération internationale des journalistes
- <http://www.ifj.org>
- Le Centre for Investigative Journalism
- <http://www.tcij.org>
- Vous trouverez d'autres associations de journalistes d'investigation dans la rubrique « library » du site web de FAIR.
- N'oubliez pas votre propre association nationale ou régionale !